

Enquête mondiale 2006

Du Caire à 2015 La voie du succès

Progrès réalisés par les parlementaires dans l'application du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population et le développement

RAPPORT



IPCI
iCPD

PHOTO

Steve McCurry/Magnum Photos

NOTES

Les vues et opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'Équipe de l'enquête mondiale et ne reflètent pas nécessairement celles du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ni des groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement. Les appellations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'UNFPA concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ni de ses dirigeants, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites. Le mot 'pays' tel qu'utilisé dans le présent rapport s'applique éventuellement à des territoires ou zones. Les appellations 'pays donateur' et 'pays en développement' sont employées par commodité et n'expriment pas nécessairement un jugement sur le stade atteint par un pays ou une zone particuliers dans le processus de développement.

Copyright © UNFPA 2007

Enquête mondiale 2006

Du Caire à 2015

La voie du succès

**Progrès réalisés par les parlementaires
dans l'application du Programme
d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement**

Rapport

IPCI
ICPD

AVANT-PROPOS

Il y a plus de 30 ans que les parlementaires promeuvent activement les problèmes de population et de développement. Depuis que le premier groupe parlementaire national pour la population a été institué au Japon en 1974, les législateurs se sont organisés dans de nombreux pays pour créer des groupes parlementaires nationaux intéressés aux problèmes de population. En 2000, près de 100 pays avaient un groupe ou comité national qui se consacrait à ces problèmes. Ces entités travaillent en étroite liaison avec l'UNFPA et avec les réseaux régionaux de parlementaires qui les coiffent: le Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD), le Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG), le Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD) et le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF). Aucun autre secteur du développement ne peut se targuer d'avoir pour champion un mouvement mondial de législateurs aussi ancien, bien organisé et dynamique.

Les parlementaires ont parcouru un chemin immense dans le traitement des problèmes de population. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994, ils ont adopté des lois et politiques et approuvé des budgets afin d'appliquer le Programme d'action de la CIPD. À l'intérieur comme au-delà de l'enceinte du parlement, ils ont parlé franchement de l'importance de la population, de la santé et des droits en matière de reproduction et de l'égalité des sexes devant leurs collègues parlementaires, les représentants du gouvernement, la société civile et les médias. Au niveau international, ils ont participé à des réunions intergouvernementales et influé sur leurs résultats dans un sens favorable à l'agenda du Caire.

Le présent rapport est la première tentative qui ait été faite pour offrir une chronique des activités des parlementaires du monde entier en faveur des problèmes soulevés à

la CIPD. Il résume les résultats de l'enquête mondiale que l'UNFPA et les quatre groupes parlementaires régionaux ont conduite en 2006, en collaboration avec l'École de santé publique d'Harvard. Les 322 législateurs appartenant à 104 pays et institutions qui ont participé à l'enquête ont été choisis en raison de leur intérêt marqué pour la population et le développement. Le rapport atteste les immenses progrès accomplis par les parlementaires depuis 1994, ainsi que leurs priorités et aspirations et les difficultés rencontrées. Il constitue un hommage au travail remarquable qu'ils ont réalisé, individuellement aussi bien que collectivement, afin de créer un environnement habilitant et de mobiliser des ressources pour avancer l'agenda de la CIPD.

L'Enquête a montré que les personnes interrogées ont participé personnellement à l'adoption de 250 lois et de 67 politiques, ainsi qu'à la présentation de 157 propositions

de loi sur des problèmes liés à la population. Un certain nombre de parlementaires, surtout dans les pays donateurs, ont réussi à faire augmenter les allocations budgétaires pour l'application du Programme d'action de la CIPD. Parallèlement à ces succès remarquables, l'Enquête a dressé un tableau frappant des difficultés que les législateurs ont rencontrées pour remplir leur rôle en tant qu'avocats de la population, de la santé et des droits en matière de reproduction et de l'égalité des sexes. Par exemple, le manque d'information et l'absence de prise de conscience concernant les problèmes de la CIPD, situation souvent aggravée par une opposition active à certains aspects du mandat du Caire, leur ont rendu malaisé d'introduire le changement nécessaire dans les lois et politiques. Même quand les lois et politiques appropriées étaient en place, le manque de mise en application et le manque de ressources ont continué d'entraver les progrès.

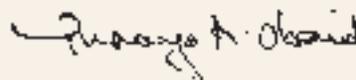
Le rapport fait plusieurs recommandations pour s'attaquer à ces obstacles. Il appelle l'UNFPA et les groupes parlementaires régionaux à:

- Encourager l'interaction avec les autres parlementaires aux niveaux national et régional, notamment en créant ou revitalisant les groupes nationaux pour la population et en participant activement aux activités des groupes régionaux;
- Lier l'agenda de la CIPD aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et mieux contrôler les progrès au niveau national;
- Satisfaire au besoin immense d'information des parlementaires;
- Offrir des stratégies pour affronter l'opposition à l'agenda de la CIPD;
- Répondre au besoin d'une formation plus complète et au besoin de réunions et de voyages d'étude qui sont ceux, respectivement, des parlementaires des pays en développement et des parlementaires des pays donateurs;
- Aider à la promulgation de lois relatives au VIH/sida;
- Remédier aux disparités entre les régions dans la promulgation de lois liées à la CIPD;

- Encourager l'augmentation des allocations budgétaires en faveur de la CIPD;
- Favoriser la prise de conscience des sexes parmi les parlementaires et une représentation plus égale des deux sexes dans leurs rangs;
- Renforcer l'application des lois et politiques; et
- Accroître l'appui financier et matériel aux activités des parlementaires.

Nous espérons sincèrement que les constatations de l'Enquête mondiale aideront les parlementaires et les autres catégories d'acteurs travaillant dans le domaine de la population à tracer la route à suivre pour atteindre d'ici 2015 les objectifs de la CIPD et les OMD. Pour sa part, l'UNFPA agira en liaison étroite avec les groupes parlementaires régionaux afin d'assurer le suivi des recommandations du rapport énoncées ci-dessus.

Les parlementaires qui ont assisté à la première Conférence internationale de parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD (Ottawa, 2002) ont reconnu que "la vie ou la mort dépend d'une décision politique". Le moment est arrivé de prendre la décision et d'engager l'action, car nous avons seulement jusqu'en 2015 pour obtenir un recul spectaculaire de la pauvreté, de la faim, de la mortalité maternelle et infantile, du VIH/sida et de l'inégalité des sexes.



Thoraya Ahmed Obaid
Directrice exécutive
Fonds des Nations Unies pour la population

IPCI iCPD

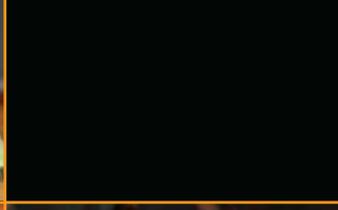


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
Introduction	6
1. Qui nous sommes	11
2. Quelles sont nos préoccupations	15
3. Ce que nous faisons	19
4. Nos succès	23
5. Nos partenaires	27
6. Surmonter les difficultés	33
7. Les outils dont nous avons besoin	39
La route à suivre	43
Appendices	45
Appendice 1: Enquête	45
Appendice 2: Fiche d'instructions pour l'enquête	47
Appendice 3: Pays participant à l'enquête par sous-région	55
Appendice 4: Parlementaires des pays en développement, par âge	56
Appendice 5: Ordre de priorité des problèmes de la CIPD dans les pays donateurs	56
Appendice 6: Problèmes de la CIPD suscitant l'intérêt, par sous-région	57
Appendice 7: Activités prioritaires pour promouvoir le Programme d'action de la CIPD	57
Appendice 8: Nombre moyen de lois promulguées dans chaque pays, par sous-région et par sujet	58
Appendice 9: Connaissance par les parlementaires des Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg, ou de l'une d'entre elles, par sous-région	59
Appendice 10: Parlementaires ayant travaillé avec l'UNFPA, par sous-région	59
Appendice 11: Résumé des disparités entre régions	60
Glossaire	63

INTRODUCTION

LA MAISON DU PEUPLE

Les assemblées de type parlementaire sont aussi anciennes que les sociétés védiques de l'Inde, mais la naissance du système parlementaire représentatif est généralement datée de 930, année où se réunit pour la première fois l'Althing islandais, assemblée occasionnelle de représentants de clans. Le parlement anglais, modèle de nombreux parlements d'aujourd'hui, a admis pour la première fois en 1286 des représentants des *commons*, c'est-à-dire de la population non noble. Alors comme de nos jours, le chef du pouvoir exécutif avait besoin d'un vote des parlementaires pour obtenir les fonds nécessaires au gouvernement.

Aujourd'hui, bien que les formes de gouvernement varient, à peu près tous les pays comptent des organes législatifs qui font les lois et allouent les fonds, et le terme générique de "parlementaire" désigne généralement un membre de ce type d'organe. Les parlementaires constituent le lien le plus étroit entre le gouvernement et le peuple, qui les élit, et ils sont par conséquent les mieux placés pour comprendre les valeurs, soucis et besoins de l'électorat. C'est pourquoi le corps législatif est souvent appelé la "maison du peuple". Occupant cette position, les parlementaires ont souvent été mêlés à des problèmes et événements dépassant de loin les frontières nationales.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a commencé ses activités en 1969, avec pour mission de fournir une aide en matière de population aux pays en développement sur leur demande. À la faveur de la coopération entre le Premier Ministre du Japon, Nobusuke Kishi, et le Directeur exécutif de l'UNFPA, Rafael M. Salas, la Fédération de parlementaires japonais pour la population, premier groupe parlementaire spécialisé dans la population, a été créée en 1974.

Cette première démarche pour faire intervenir les parlementaires dans les problèmes de population et de développement a donné naissance à des groupes parlementaires nationaux dans toutes les régions du monde. Ces groupes ont pris leur place aux réunions internationales

où les problèmes de population et de développement sont débattus; et, dans leur propre pays, ils se sont comportés en avocats, adoptant des lois et fournissant des fonds pour les programmes de population en tant que contribution au développement national.

La première Conférence internationale des parlementaires pour la population et le développement s'est tenue en 1979 à Colombo (Sri Lanka). Elle avait pour objectif d'échanger des informations et d'améliorer la compréhension des problèmes de population et de leur impact sur le bien-être individuel et le développement national, ainsi que d'étudier la nécessité de dégager un financement internatio-



Marc-Steffan Unger

nal et national. Cette première réunion a été financée par l'UNFPA et la Fédération internationale pour la planification familiale (FIPF).

Cette même année, les parlementaires ont fondé Parlementaires pour une action mondiale (PGA), organisation qui a reçu mission d'étudier un large éventail de problèmes mondiaux, dont la population. Ils ont aussi créé le Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD) et le Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG), en 1981 et 1982 respectivement.

Depuis la première réunion mondiale de 1979, l'action des parlementaires a ajouté les problèmes de population et de développement à l'ordre du jour des réunions internationales. De nombreuses réunions de parlementaires se sont tenues parallèlement à des conférences intergouvernementales,

notamment le Forum international sur la population au vingt et unième siècle, tenu à Amsterdam en 1989; la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994; le Forum CIPD +5 tenu à La Haye en 1999, et les grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 90 sur l'environnement, les femmes, le développement social et la sécurité alimentaire.

Ces réunions parallèles ont permis aux parlementaires de contribuer aux conférences intergouvernementales et leur ont offert une possibilité de s'instruire eux-mêmes de l'importance des problèmes de développement économique et social et de la manière dont ceux-ci ont retenti sur les problèmes de population, et vice-versa. À la suite de contacts avec leurs

Photo de groupe de parlementaires du monde entier à une récente conférence tenue à Berlin.



collègues parlementaires, beaucoup sont devenus actifs dans leur propre pays concernant les problèmes de population et de développement.

Les documents issus de ces réunions, comme le Programme d'action de la CIPD et le document final de la CIPD+5, intitulé *Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*, ont fait savoir officiellement aux parlementaires qu'on souhaitait les voir s'intéresser aux problèmes liés à la population.

Les résultats ont été stimulants. Encouragés en partie par la CIPD, les parlementaires ont créé deux nouveaux groupes régionaux, le Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD) en 1997 et le Forum parlementaire intereuropéen pour la population et le développement (IEPPFD)¹ en 2000 pour couvrir tous les pays européens et le Parlement européen. Avec l'AFPPD et l'APG, les groupes parlementaires pour la population et le développement couvrent maintenant toutes les régions du monde.

Comme suite à la CIPD+5, en 2001, les secrétariats des quatre groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement et PGA se sont réunis au siège de l'UNFPA, à New York, pour déterminer quel est le meilleur moyen de centrer l'attention des parlements du monde entier sur l'application du Programme d'action de la CIPD. Cette réunion a conduit à la première Conférence internationale des parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD (IPCI/ICPD).

IPCI/ICPD

La coutume de tenir tous les deux ans une réunion internationale de parlementaires a commencé en 2002 et a conduit à des engagements d'accroître l'aide publique au développement (APD) et à la détermination de centrer l'attention sur les lois et politiques liées à la population et au développement.

La première IPCI/ICPD s'est tenue les 21 et 22 novembre 2002 au Parlement canadien, à Ottawa. La rencontre était accueillie par l'Association canadienne de parlementaires pour la population et le développement (CAPPD), en collaboration avec les quatre groupes parlementaires régionaux et PGA².

La déclaration de la Conférence d'Ottawa, ou "Déclaration d'engagement d'Ottawa", a appelé tous les

parlements et gouvernements à centrer leur action sur les deux problèmes clefs d'une application réussie du Programme d'action de la CIPD: créer un environnement habilitant au moyen de lois et politiques positives en matière de population et de développement; et mobiliser des ressources financières. À Ottawa, les parlementaires se sont engagés à affecter jusqu'à 10 % des budgets nationaux de développement aux programmes de population et de santé reproductive. La Déclaration d'Ottawa comportait cet engagement:

Nous, Parlementaires, promettons, en tant qu'avocats de la collectivité publique, législateurs et responsables, de mettre en oeuvre ces mesures et de suivre de manière active et systématique les progrès que nous faisons à cet égard. Nous promettons en outre de faire régulièrement rapport sur ces progrès par l'intermédiaire des groupes parlementaires et de nous rencontrer de nouveau dans deux ans pour évaluer les résultats obtenus, sur le plan tant individuel que collectif.

En tant que secrétariat permanent, l'UNFPA a accepté de suivre les progrès et de publier des bulletins périodiques. À cette date, plus de 70 numéros du bulletin électronique *UNFPA Global Population Policy Update* ont été distribués aux parlementaires du monde entier. Ce bulletin fait le point sur les lois, politiques et décisions de financement les plus récentes, ainsi que sur les principales réunions parlementaires et sur les activités des groupes parlementaires régionaux et mondiaux³.

La seconde IPCI/ICPD, accueillie par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en collaboration avec les quatre groupes parlementaires régionaux et PGA, s'est tenue les 18 et 19 novembre 2004 à Strasbourg. Elle a mis plus nettement l'accent sur les lois, les politiques, le financement national et l'APD⁴.

La Déclaration d'engagement de Strasbourg a demandé une contribution additionnelle de 150 millions de dollars É.-U. à l'UNFPA et à la FIPF afin de répondre aux besoins croissants en produits de santé reproductive. Elle a aussi mis en lumière la nécessité de centrer davantage l'attention sur les problèmes permanents de la mortalité maternelle et du VIH/sida et appelé l'ONU à ajouter l'accès universel à la santé reproductive en 2015 aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁵.

À la réunion tenue par le Comité directeur de l'IPCI/ICPD à Tokyo (Japon) en octobre 2005, il a été décidé

Rôles des parlementaires en faveur du Programme d'action de la CIPD

Document issu de la CIPD+5: Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1999):

Les parlementaires et les membres des corps législatifs nationaux sont invités à adopter les réformes législatives et à développer les programmes de sensibilisation du public nécessaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD.

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994):

11.18. Les parlementaires sont invités à continuer de promouvoir une large sensibilisation aux questions liées à la population et au développement durable, ainsi qu'à assurer la promulgation de la législation nécessaire pour une mise en oeuvre efficace du Programme d'action.

* * *

13.4 [Les objectifs des politiques et des plans d'action nationaux sont les suivants:]

(a) Prendre en compte les problèmes de population dans tous les plans, stratégies, politiques et programmes pertinents de développement national;
(b) Promouvoir la participation active des élus, en particulier les parlementaires, des groupes intéressés, notamment sur le plan local, ainsi que des particuliers, à l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies, politiques, plans et programmes axés sur la population et le développement.

* * *

13.6. Les gouvernements et les parlementaires, en collaboration avec la communauté internationale et les organisations non gouvernementales, devraient établir les plans voulus, conformément aux priorités et aux objectifs nationaux, et prendre les initiatives nécessaires pour mesurer, apprécier, suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du présent Programme d'action. Il importe que la participation active du secteur privé et de la communauté des chercheurs soit encouragée à cet égard.

que l'UNFPA devrait conduire une enquête mondiale auprès des parlementaires afin de déterminer l'étendue de leurs activités pour l'application de la CIPD depuis 1994. L'enquête demanderait aux parlementaires des informations sur leurs succès et sur les obstacles à de nouveaux progrès.

La troisième rencontre IPCI/ICPD s'est tenue à Bangkok les 21 et 22 novembre 2006. L'enquête y a fait l'objet de débats dans le but d'aplanir la route pour l'IPCI/ICPD et de fournir des outils aux parlementaires qui travaillent sur les problèmes de population et de développement.

Les résultats de l'enquête sont stupéfiants, stimulants et ouvrent des horizons nouveaux. Depuis la CIPD, les parlementaires ont considérablement développé leur action en matière de population et de développement.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête visait à évaluer les efforts des parlementaires pour créer un environnement législatif et politique habilitant et pour mobiliser des ressources dans les pays développés comme en développement aux fins d'appliquer le Programme d'action de la CIPD. L'enquête a collecté des informations sur l'action menée aux niveaux national, régional et mondial afin d'adopter des lois et mobiliser des ressources; sur ses résultats; et sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés.

L'UNFPA a chargé le Bureau de la Directrice de la Division de l'information, du Conseil d'administration et de la mobilisation des ressources de superviser et coordonner le travail. Le Dr. Reed Boland, spécialiste de la législation en matière de population à l'École de santé publique d'Harvard, et la Division de l'appui technique (UNFPA) ont aidé à concevoir l'enquête et analyser les données. Les groupes parlementaires régionaux ont géré l'enquête avec l'assistance des divisions géographiques de l'UNFPA, des bureaux de pays de l'UNFPA, des groupes parlementaires nationaux et d'organisations non gouvernementales (ONG).

Ont répondu 322 parlementaires au total, appartenant à 85 pays en développement et 18 pays donateurs ainsi qu'au Parlement européen, avec une moyenne de trois réponses par pays. Les personnes interrogées ne constituent pas un échantillon représentatif des parlementaires dans chaque pays; mais leurs réponses donnent un tableau général des activités de certains des principaux avocats de la CIPD dans

les parlements nationaux et de leur impact sur l'application du Programme d'action de la CIPD.

Il convient de noter que l'enquête ne constituait pas une étude scientifique rigoureuse. Les questions étaient de caractère général, permettant aux parlementaires de répondre en leurs propres paroles plutôt que de cocher les réponses d'un questionnaire. L'intention était de les mettre à l'aise dans leurs réponses aux questions, d'obtenir des réponses spontanées et d'éviter de leur donner l'impression que l'enquête cherchait à susciter des réponses spécifiques ou formulait des jugements sur eux⁶.

Dans chaque pays, un responsable⁷ a choisi plusieurs membres clés d'un groupe parlementaire national multipartite sur les problèmes de population pour répondre à l'enquête⁸. Là où un tel groupe n'existait pas, le responsable national a choisi des membres clés de comités pertinents du parlement national pour répondre à l'enquête. Dans les pays où de tels comités n'existaient pas, le responsable national a choisi des parlementaires qui s'étaient occupés de problèmes liés à la population.

Les parlementaires ont été choisis en raison de leur contribution et de leur intérêt pour les problèmes liés à la population. L'attention voulue a été portée à la répartition entre les sexes, à la représentation des principaux partis politiques, aux diverses perspectives et à la mémoire institutionnelle. Afin de garantir que la mémoire institutionnelle ne ferait pas défaut, certains anciens parlementaires ont été invités à participer à l'enquête. Celle-ci n'a pas fait appel aux membres de parlements d'état ou de province.

Il a été demandé au responsable d'interviewer oralement et individuellement les parlementaires choisis, en les recevant séparément, et de prendre note de leurs réponses. Les parle-

mentaires ont reçu le questionnaire avant l'interview, ce qui leur a permis de réfléchir aux questions et de préparer leurs réponses. Il a été demandé au responsable national d'exposer succinctement les origines et le but de l'enquête avant de poser les questions⁹.

Il a été demandé au responsable d'assurer le suivi des réponses initiales des parlementaires, selon que de besoin, en leur demandant de s'expliquer davantage sur ce qu'ils avaient dit ou de décrire des problèmes, activités et résultats qui ne leur seraient éventuellement pas venus en mémoire plus tôt, et de fournir des exemples concrets. Le responsable a rédigé une note relative à chaque interview, décrivant l'environnement politique dans lequel les personnes interrogées travaillaient; évaluant le degré de succès de l'interview, dans son opinion; comportant une vérification des faits rapportés par les personnes interrogées, notamment des informations sur le groupe parlementaire national, les activités exécutées et les lois, politiques et décisions de financement adoptées; et comportant aussi une appréciation du degré d'application des lois et politiques mentionnées, en précisant si des mécanismes existaient ou non pour assurer cette application.

Le questionnaire a été envoyé en avril 2006 à tous les pays où l'UNFPA avait un bureau ou qui comptaient un groupe parlementaire national pour la population. La date limite d'achèvement de l'enquête était fixée au 15 mai 2006, mais cette date a été reportée ensuite au 31 juillet pour permettre une plus large participation. Les réponses à l'enquête et les notes des responsables ont été soumises au siège de l'UNFPA à New York, puis communiquées au Dr. Boland de l'École de santé publique d'Harvard, pour examen et analyse. L'analyse a été conduite à l'aide d'un programme de logiciel type et les résultats en ont été remis à l'UNFPA en septembre 2006.

¹ Le nom du groupe européen a récemment changé; il est devenu le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF).

² La CAPPD, l'IAPG et l'UNFPA ont fait fonction de secrétariat.

³ On trouvera tous les numéros de *Policy Update* à: <http://www.unfpa.org/parliamentarians/news/newsletters.htm>

⁴ L'EPF, l'UNFPA et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont fourni les services de secrétariat.

⁵ On trouvera le texte des Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg et les autres matériels issus des deux conférences au site <http://www.unfpa.org/parliamentarians/index.htm>

⁶ Le texte de l'enquête est reproduit à l'Appendice 1.

⁷ Voir les instructions pour l'enquête à l'Appendice 2, où il est précisé comment les responsables nationaux ont été choisis.

⁸ Dans certains pays, l'enquête a été conduite auprès d'un ou deux parlementaires seulement, en raison de diverses limitations d'ordre politique ou logistique.

⁹ On notera que cette méthodologie n'a pas été suivie dans tous les cas. Souvent, le questionnaire a été simplement envoyé aux parlementaires, qui l'ont rempli sans bénéficier d'aucune instruction.

QUI NOUS SOMMES

Les parlementaires viennent des horizons les plus variés. Les personnes interrogées étaient très différentes par l'âge, l'expérience professionnelle, les intérêts, l'affiliation politique et la durée de l'expérience législative.

1.1 PAYS

Un nombre total de 322 parlementaires appartenant à 104 pays ont participé à l'enquête. La répartition par région des 85 pays en développement était la suivante: Afrique subsaharienne, 28; Asie et Pacifique, 22; États arabes, 9; Europe de l'Est, 10¹⁰; et Amérique latine, 16, dont deux appartenaient aux Caraïbes. Le Parlement européen et 18 pays donateurs y ont pris part: Japon, République de Corée, Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, États-Unis et 12 pays d'Europe de l'Ouest.¹¹

1.2 SEXE

Dans les pays en développement, 52 % des parlementaires ayant répondu à l'enquête étaient des hommes et 48 % des femmes¹², mais la répartition variait considérablement au niveau sous-régional¹³. En Amérique centrale, 78 % des personnes interrogées étaient des femmes, et 70 % en Afrique australe. Par contre, en Asie centrale, 82 % étaient des hommes, et 64 % en Afrique de l'Ouest et dans les États arabes. Dans les pays donateurs, 28 % étaient des hommes et 72 % des femmes.

Il est difficile de déterminer pourquoi les différences ont été si prononcées entre les sous-régions. Il peut se faire que certains parlementaires n'étaient pas disponibles pour une interview ou qu'un moins grand nombre de parlementaires d'un sexe ou de l'autre s'occupent des problèmes de la CIPD dans les différentes sous-régions.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être examiner de plus près les inégalités dans la répartition entre sexes dans certaines sous-régions afin de déterminer si de plus grands efforts pourraient être déployés pour faire participer un plus grand nombre de parlementaires de sexe masculin ou féminin, selon les cas.

TABLEAU 1

Parlementaires hommes et femmes, par sous-région (en pourcentage)

Sous-région	Hommes	Femmes
Pays donateurs	28	72
Afrique centrale/orientale	56	44
Afrique australe	30	70
Afrique de l'Ouest	64	36
États arabes	64	36
Europe de l'Est	50	50
Asie centrale	82	18
Asie du Sud	63	37
Asie du Sud-Est	44	56
Îles du Pacifique	0	100
Amérique du Sud	47	53
Amérique centrale	22	78
Caraïbes	60	40

1.3 ÂGE

Dans les pays en développement, les parlementaires interviewés se répartissaient également entre plus de 50 ans et moins de 50 ans. Le plus important groupe de personnes interrogées (39 %) étaient âgées de 40 à 50 ans¹⁴. Il est manifeste que dans les pays en développement au moins, les problèmes de la CIPD intéressent une gamme étendue de groupes d'âge parmi les parlementaires. Dans les pays donateurs, les personnes interrogées étaient en moyenne plus âgées: 62 % avaient plus de 50 ans.

1.4 PROFESSION

Il a été demandé aux personnes interrogées d'indiquer leur ancienne profession (ou leur profession actuelle s'ils continuaient de la pratiquer parallèlement). Dans les pays en développement, deux professions se détachaient: éducateurs (22 %) et médecins (22 %). En outre, 2 % étaient des infirmières ou sages-femmes et 6 % avaient une activité professionnelle se rapportant à d'autres aspects de la santé ou de la santé publique. Les autres professions largement représentées étaient les suivantes: affaires/économie/finance et science/technologie (9 % pour chacune); gouvernement

(6 %); droit (7 %); médias/écriture/arts (7 %); services sociaux/sciences (5 %); et développement (4 %).

La prévalence marquée des professionnels de la santé et de l'éducation parmi les avocats de la CIPD n'est peut-être pas surprenante, étant donné que la santé occupe une place centrale dans beaucoup de problèmes de la CIPD et que les éducateurs sont souvent plus ouverts que les autres catégories professionnelles aux problèmes sociaux et aux difficultés spécifiques qu'affrontent les enfants, les adolescents et les femmes.

Les résultats étaient analogues dans les pays donateurs, où les professions les plus souvent représentées étaient les suivantes: santé (28 %), dont 13 % de médecins; éducation (20 %); affaires/économie/finance (15 %) et gouvernement (7 %). Dans les pays donateurs, 73 % travaillaient dans le secteur public et les universités, 18 % dans le secteur privé et 9 % pour des organisations à but non lucratif.

1.5 PARLEMENTAIRES EN ACTIVITÉ ET ANCIENS PARLEMENTAIRES, ET APPARTENANCE À UN PARTI

Parmi les personnes interrogées dans les pays en développement, 96 % étaient des parlementaires en activité et 4 % d'anciens parlementaires¹⁵. Dans les pays donateurs, 94 %

étaient des parlementaires en activité et 6 % d'anciens parlementaires.

Dans les pays en développement, 62 % étaient inscrits aux partis qui détenaient la majorité au parlement et 38 % aux partis d'opposition. Environ 15 % des parlementaires étaient membres de parlements où un seul parti était représenté. Dans les pays donateurs, 59 % des parlementaires appartenaient au parti au pouvoir et 41 % à l'opposition.

Étant donné les pourcentages élevés de parlementaires appartenant au parti au pouvoir, il semble bien que de nombreux partisans de la CIPD soient bien placés pour persuader leur pays d'appliquer le Programme d'action.

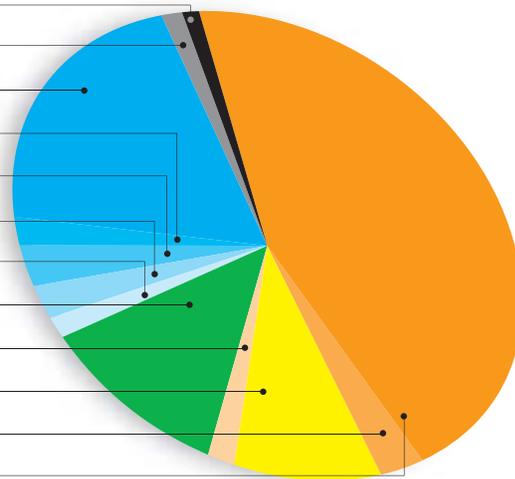
1.6 AFFILIATION AU GROUPE PARLEMENTAIRE POUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Dans les pays en développement, 44 % des personnes interrogées appartenaient à un groupe parlementaire pour la population et le développement. Ces parlementaires représentaient 37 pays différents. La plupart de ces groupes sont des comités officiellement reconnus par les parlements plutôt que des groupes officieux créés par les parlementaires eux-mêmes. Tous étaient des groupes multipartites.

DIAGRAMME 1

Appartenance aux groupes parlementaires spécifiques dans les pays en développement

- Environnement/agriculture : 1,2% (3)
- Population et développement : 1,2% (3)
- Gouvernance : 19,9% (50)
- Femmes : 2,0% (5)
- Affaires étrangères : 2,8% (7)
- Santé : 2,4% (6)
- Éducation : 1,2% (3)
- Droits humains : 11,2% (28)
- Économie/finance : 1,6% (4)
- Famille : 9,6% (24)
- Affaires sociales : 3,2% (8)
- Aucune appartenance : 43,8% (110)



Malgré le caractère controversé de certains problèmes, la population et le développement attirent l'intérêt de parlementaires représentant un large éventail d'opinions politiques.

L'Afrique centrale/orientale et l'Afrique de l'Ouest (67 % chacune) avaient le pourcentage le plus élevé de parlementaires appartenant au groupe 'population et développement'; l'Amérique centrale (13 %) et les États arabes (6%), le pourcentage le moins élevé. Cette disparité peut indiquer que plusieurs sous-régions sous-utilisaient le mécanisme d'un groupe multipartite spécialisé dans les problèmes liés à la population. Plusieurs pays l'ont noté dans leurs réponses.

Les personnes interrogées dans les pays en développement qui n'appartenaient pas à des groupes parlementaires s'intéressant aux problèmes de population ont déclaré appartenir à d'autres comités de types très divers. Vingt pour cent siégeaient dans des comités consacrés aux affaires sociales en général; 11 %, dans des comités de la santé; et 10 %, dans des comités qui traitaient de problèmes concernant les femmes. En pourcentages moins élevés (3 % au plus), ces parlementaires étaient membres de comités des droits humains, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de la gouvernance, de la famille, de l'éducation, et de la science et technologie.

TABLEAU 2

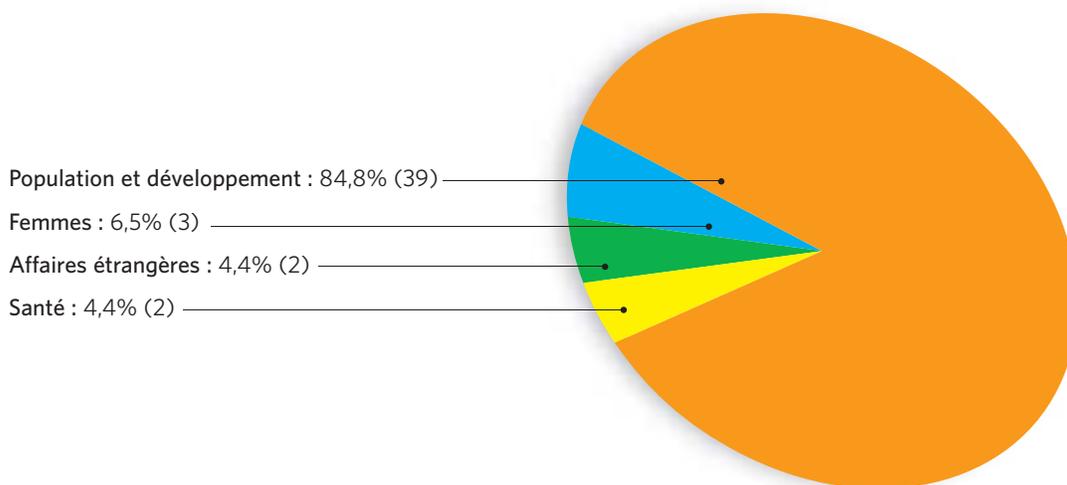
Appartenance à un groupe 'population et développement', par sous-région

Sous-région	%
Pays donateurs	85
Afrique centrale/orientale	67
Afrique australe	40
Afrique de l'Ouest	67
États arabes	16
Europe orientale	32
Asie centrale	56
Asie du Sud	56
Asie du Sud-Est	50
Îles du Pacifique	0
Amérique du Sud	36
Amérique centrale	13
Caraïbes	0

Dans les pays donateurs, 85 % des parlementaires étaient membres d'un groupe officiel multipartite pour la population et le développement, notamment de groupes s'occupant de la population et de la santé et des droits en matière de reproduction. Sept pour cent étaient membres d'un comité des affaires féminines et 4 %, dans chaque cas, d'un comité de la santé ou d'un comité des affaires étrangères.

DIAGRAMME 2

Appartenance à des groupes parlementaires spécifiques dans les pays donateurs



L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être déterminer si certains pays ont besoin d'un groupe parlementaire pour la population et le développement et comment ils pourraient aider ces pays à créer lesdits groupes.

¹⁰ Aux fins de l'analyse, tous les pays d'Europe de l'Est ont été considérés comme des pays en développement, bien que certains pays, en particulier les nouveaux membres de l'Union européenne, ne puissent plus être considérés comme des pays en développement.

¹¹ La liste des pays, groupés par sous-région, figure à l'Appendice 3.

¹² Il a été demandé aux groupes parlementaires régionaux et aux bureaux de pays de l'UNFPA gérant l'enquête de s'efforcer d'assurer une répartition équilibrée par sexe dans le choix des parlementaires. Il faut toutefois noter que, souvent, les responsables nationaux n'ont pu contacter que des personnes dont ils savaient qu'elles portaient un intérêt particulier aux problèmes de la CIPD, ou qui étaient membres de comités parlementaires pertinents, ou qui étaient disponibles pour une interview.

¹³ Parce que les parlementaires des Caraïbes et du Pacifique ayant participé à l'enquête étaient très peu nombreux, ces sous-régions n'ont pas été retenues dans l'examen des différences régionales.

¹⁴ On trouvera à l'Appendice 4 un tableau illustrant ces résultats.

¹⁵ Les anciens parlementaires ont été inclus dans l'enquête afin d'assurer une mémoire institutionnelle dans les pays où les parlementaires en activité occupaient leur siège depuis assez peu de temps et ne connaissaient pas suffisamment les progrès réalisés par les parlementaires de leur propre pays en faveur de l'agenda de la CIPD.

QUELLES SONT NOS PRÉOCCUPATIONS

Il n'est pas surprenant de constater que les personnes interrogées partageaient en grande partie les mêmes intérêts, avec l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes en tête de liste.

Pour définir plus étroitement ces domaines d'intérêt, l'enquête a demandé aux personnes interrogées de définir d'abord leurs intérêts personnels en matière de population; ensuite, d'énumérer quels problèmes liés à la CIPD avaient priorité dans leur travail; et, troisièmement, de dire pourquoi elles s'intéressaient à ces problèmes (tableau 3).

Intérêt	%
Égalité des sexes/renforcement du pouvoir des femmes	45
Éducation féminine	9
Santé et droits en matière de reproduction (RHR)	39
Jeunes - RHR	5
Développement- en général	14
Pauvreté/développement économique	20
Développement social	9
Enfants	12
Jeunes	12
VIH/sida	20
Préoccupations d'ordre démographique	19
Santé/santé publique	17
Violence sexiste	12
CGF/pratiques traditionnelles	1
Éducation	16
Groupes marginalisés	11
Planification familiale	6
Maternité sans danger	5
Droits humains	5
Famille en tant qu'institution	3
Mariage et grossesse précoces	3

Les plus importants problèmes se répartissent en huit grands groupes, comme le montre le tableau ci-après.

TABLEAU 4

Problèmes d'intérêt personnel par catégorie dans les pays en développement, par ordre de priorité

Intérêt	%
Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes, y compris éducation féminine	53
RHR et RHR des jeunes	44
Développement, notamment développement économique et social	44
Enfants et jeunes	24
VIH/sida	20
Préoccupations d'ordre démographique	19
Santé	17
Violence sexiste	13

2.1 PROBLÈMES D'INTÉRÊT PERSONNEL

Après l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, les personnes interrogées dans les pays en développement étaient intéressées surtout à la santé et aux droits des jeunes en matière de reproduction, et à divers problèmes de développement¹⁶. Sont compris dans la précédente catégorie les parlementaires qui ont employé expressément la formule "santé et droits en matière de reproduction" dans leurs réponses ou ont fait référence à l'éducation sexuelle; à la liberté de choix; à l'accès à la contraception; à la contraception d'urgence, à la santé maternelle et infantile; à la santé féminine et aux grossesses non désirées, entre autres questions. Douze parlementaires au total, pour la plupart d'Amérique latine, ont inclus la santé et les droits en matière de sexualité dans leur définition de la santé et des droits en matière de reproduction, ce qui traduit peut-être le fait que les parlementaires d'Amérique latine ont embrassé ce concept plus complètement que ceux des autres régions en développement.

Des pourcentages plus faibles de parlementaires se sont déclarés intéressés aux questions suivantes: enfants et jeunes; VIH/sida; préoccupations d'ordre démographique; santé; et violence sexiste. Les parlementaires s'intéressant aux enfants et aux jeunes ont mentionné les problèmes suivants: travail des enfants; délinquance juvénile; consommation de drogues; pornographie et violence sexuelle, entre autres problèmes. Les préoccupations d'ordre démographique se sont réparties en deux catégories: faibles taux de fécondité (sur-

tout parmi les personnes interrogées en Europe orientale); et, d'autre part, migration et forte fécondité.

Les personnes interrogées dans les pays donateurs ont fait montre d'intérêts analogues: santé et droits en matière de reproduction, notamment santé et droits des jeunes en matière de reproduction; égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes, y compris l'éducation féminine; et divers problèmes de développement.

TABLEAU 5

Problèmes d'intérêt personnel par catégorie dans les pays donateurs, par ordre de priorité

<i>Intérêt</i>	<i>%</i>
RHR et RHR des jeunes	60
Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes, y compris éducation féminine	57
Développement, notamment développement économique et social	38
VIH/sida	17
Santé	12
Enfants et jeunes	9
Préoccupations d'ordre démographique	9
Violence sexiste	6

TABLEAU 6

Problèmes de la CIPD prioritaires dans les pays en développement (en pourcentage)

<i>Région</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Deux sexes</i>
RHR et RHR des jeunes	46	61	58
Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes, y compris éducation féminine	43	66	54
VIH/sida	37	27	31
Développement, notamment développement économique et social	38	18	28
Santé	21	15	18
Préoccupations d'ordre démographique	20	13	16
Violence sexiste	7	20	14

2.2 PROBLÈMES DE LA CIPD PRIORITAIRES

Bien que les plus importants problèmes pour les parlementaires aient été à peu près les mêmes que les problèmes qui les intéressent personnellement, le rang d'importance qu'ils leur ont donné dans l'un ou l'autre cas différait sensiblement. Dans les pays en développement, moins de parlementaires ont fait état des problèmes généraux de développement, et davantage de la santé et des droits en matière de reproduction et du VIH/sida. Les réponses concernant l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes étaient à peu près les mêmes.

La santé et les droits en matière de reproduction, le VIH/sida et l'égalité des sexes sont au cœur de l'agenda de la CIPD. La priorité donnée par les parlementaires à ces problèmes illustre le fait que ceux qui soutiennent la CIPD ont souvent modelé leurs intérêts personnels sur leur souci de promouvoir le Programme d'action.

Les parlementaires des pays donateurs ont mis l'accent sur certains des aspects de l'agenda de la CIPD les plus âprement discutés¹⁷: dans leur définition de la santé et des droits en matière de reproduction, près de 40 % des parlementaires de pays donateurs ont inclus l'expression "droits en matière de sexualité et de reproduction"¹⁸. La seule autre région dans laquelle cette expression a été fréquemment utilisée était l'Amérique latine. Non moins de 29 % des personnes interrogées ont également fait mention du droit à l'avortement et un certain nombre ont mentionné la nécessité d'en finir avec la "règle du bâillon" imposée par les États-Unis¹⁹. Cette différence peut traduire le fait que l'avortement est généralement légal et les droits sexuels plus largement reconnus dans beaucoup de pays donateurs.

Disparités entre les régions: Si l'on compare les principaux intérêts liés à la CIPD par sous-région, un certain nombre de différences apparaissent, qui sont résumées ci-après :²⁰

- Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes: intérêt le plus vif en Amérique centrale, Asie du Sud et Afrique australe; le moins vif en Asie centrale et du Sud-Est et dans les pays donateurs.
- Santé et droits en matière de reproduction: intérêt le plus vif dans les pays donateurs, en Afrique centrale et orientale et en Afrique australe; le moins vif en Asie centrale, du Sud et du Sud-Est et en Amérique centrale.
- VIH/sida: intérêt le plus vif en Asie centrale et du Sud; le moins vif en Amérique du Sud et centrale, en Europe orientale et dans les États arabes.
- Violence sexiste: intérêt le plus vif en Amérique du Sud et en Europe orientale; le moins vif en Asie centrale et du Sud et dans les États arabes.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être déterminer si des problèmes importants ont été négligés dans certaines régions et conduire des activités de prise de conscience concernant ces problèmes à l'intention des parlementaires.

Disparités entre les sexes: Quand on a mis en rapport avec leur sexe les réponses des parlementaires à cette question, plusieurs schémas intéressants sont apparus. Beaucoup plus souvent que les hommes, les femmes faisaient mention de l'égalité des sexes, du renforcement du pouvoir des femmes et de l'éducation féminine et, dans une proportion supérieure au double, de la violence sexiste, y compris les délits sexuels, du trafic des humains et de la violence familiale. Plus souvent que les femmes, les hommes ont fait mention de divers problèmes de développement et de préoccupations d'ordre démographique en tant que questions prioritaires. Les références à la santé et aux droits en matière de reproduction, au VIH/sida et à la santé étaient en nombre beaucoup plus comparable (voir tableau 6 ci-dessus). Le moindre intérêt des hommes pour l'égalité des sexes et la violence sexiste peut se comprendre, car ces problèmes touchent plus directement les femmes; mais il peut aussi traduire simplement un manque de prise de conscience chez les parlementaires de sexe masculin.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être amplifier leurs efforts pour faire prendre conscience aux parlementaires de sexe masculin de la place centrale qu'occupent l'égalité des sexes et la

Des membres du parlement japonais visitent un centre féminin durant un récent voyage d'étude au Pakistan.





J'étais une militante depuis mes années d'études. Durant les troubles politiques des années 1970, j'ai rejoint le groupe d'étudiants qui s'étaient exilés dans la jungle. Ainsi j'ai acquis l'expérience du travail avec les masses. Ainsi je me suis intéressée à ces problèmes. Une fois entrée dans la vie politique, j'ai donné un rang de priorité élevé aux problèmes féminins parce que je croyais que les problèmes de l'enfance avaient déjà reçu l'attention du monde politique. Pour moi, les problèmes féminins sont plus compliqués que les problèmes de l'enfance, mais le monde politique ne s'en est pas souvent occupé.

— Une parlementaire des Philippines.

violence sexiste dans l'application du Programme d'action de la CIPD.

2.3 RAISONS JUSTIFIANT LES INTÉRÊTS MANIFESTÉS

L'enquête a aussi demandé pourquoi les personnes interrogées s'étaient intéressées à ces problèmes. Si tous les parlementaires n'ont pas répondu à cette question, les réponses de ceux qui l'ont fait étaient riches d'enseignements. Certains ont vu dans leur action parlementaire un prolongement de leurs activités professionnelles, par exemple une Japonaise qui est infirmière et sage-femme:

J'ai une expérience directe de l'impact de la grossesse et de l'accouchement sur la vie des femmes. Il importe de créer une société où les nouvelles vies innocentes soient désirées. Je suis profondément consciente de la nécessité de créer un environnement qui permettrait aux femmes d'exercer leur libre choix aussi bien que d'être informées de la sexualité et de la contraception.

Certains étaient des éducateurs bouleversés par les taux élevés d'analphabétisme et le manque d'éducation des femmes. D'autres encore, parfois économistes ou universitaires, avaient étudié les problèmes de développement et s'intéressaient à la pauvreté et au développement économique et social.

Une parlementaire de Malaisie a déclaré s'être intéressée aux problèmes liés à la CIPD en apprenant ce qui suit:

En de nombreux pays, les droits des femmes ne sont pas bien définis par la loi ni reconnus par le gouvernement. Le travail des enfants est encore très répandu dans de nombreux pays sous-développés et fortement peuplés, et les taux de mortalité néo-natale et infantile sont aussi très élevés parce que femmes et enfants n'ont pas facilement accès aux services de santé et connaissent de médiocres conditions de vie. En tant que parlementaire, je crois pouvoir contribuer à élargir les droits des femmes dans la société, de concert avec les organisations régionales qui ont des idées et objectifs similaires.

D'autres personnes interrogées ont découvert leurs intérêts à l'occasion de divers événements ou manifestations, par exemple un parlementaire kényan dont l'UNFPA a pris en charge le voyage pour qu'il assiste à la conférence IPCI/ICPD de 2004 organisée en France:

À cette conférence, on a projeté une vidéo. Elle m'a fait pleurer et je me suis promis de lutter pour la cause des femmes. C'est à Strasbourg que j'ai compris que la vie et la mort relèvent d'une décision politique ... C'est à Strasbourg que j'ai compris que la plupart des gouvernements s'occupent du logement et de la nourriture, mais que la santé et les droits en matière de reproduction ne sont pas moins importants.

C'est pourquoi il a aidé à créer le réseau Population et développement au Kenya.

¹⁶ Sont compris dans cette dernière catégorie les parlementaires qui ont mentionné parmi leurs intérêts le développement, le développement social, le développement économique ou la pauvreté.

¹⁷ Un tableau illustrant ces résultats figure à l'Appendice 5.

¹⁸ Les droits en matière de sexualité ne font pas partie du Programme d'action de la CIPD.

¹⁹ La "règle du bâillon" stipule que les États-Unis ne financeront pas d'ONG qui: a) pratiquent des avortements, même avec un financement provenant d'autres sources, dans des cas autres qu'une menace à la vie de la femme, le viol ou l'inceste; b) dispensent des conseils et fournissent des adresses aux fins d'avortement; ou c) font campagne pour rendre l'avortement légal ou plus facilement accessible dans leur pays.

²⁰ Un tableau illustrant ces résultats figure à l'Appendice 6.

CE QUE NOUS FAISONS

La fonction première des parlementaires est de représenter leur circonscription, tout à fait comme les chefs de tribu islandais présentaient à l'Althing les préoccupations de leurs groupes respectifs. Mais le travail des parlementaires modernes dépasse de loin leur circonscription. Leur action au service de la CIPD fait intervenir non seulement d'autres parlementaires et les services gouvernementaux, mais des individus et organisations étrangers au gouvernement.

Dans l'enceinte du parlement, ces activités comprennent la rédaction de lois; la tenue d'auditions; la participation à des débats ou ateliers avec d'autres parlementaires; la rédaction de rapports parlementaires; le travail en comité et la liaison avec les organismes gouvernementaux. À l'extérieur du gouvernement, les parlementaires collaborent avec les ONG; édifient un soutien auprès des groupes et dirigeants religieux ou sociaux; prennent la parole à des réunions et séminaires; et éveillent une prise de conscience, souvent par l'intermédiaire des médias.

3.1 TRAVAIL AVEC D'AUTRES PARLEMENTAIRES ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Il a été demandé aux personnes interrogées de décrire leurs expériences dans le travail avec d'autres parlementaires et les organismes gouvernementaux afin de faire progresser le traitement des problèmes liés à la CIPD. Dans les pays en développement, deux réponses ont été le plus souvent faites: 42 % ont déclaré qu'elles élaboraient des textes de loi et un nombre égal, qu'elles travaillaient de diverses manières avec les organismes gouvernementaux. Trente-trois pour cent au total ont répondu qu'elles suscitaient une prise de conscience parmi les autres parlementaires ou leur fournissaient des informations (tableau 7).

Établir une législation est le rôle premier des parlementaires; cela comprend l'étude des divers aspects de la question à l'examen, une consultation avec des juristes et des universi-

TABLEAU 7

Activités destinées à promouvoir la CIPD au parlement et auprès du gouvernement, dans les pays en développement

Activité	%
Travail avec les organismes gouvernementaux	42
Établissement d'une législation	42
Information et éveil d'une prise de conscience	33
Activités de plaidoyer ²¹	30
Séminaires/ateliers	20
Auditions/examens/rapports	13
Contrôle de l'exécution	4

taires, la mise au point d'un langage spécifique et la création d'un soutien au parlement pour en obtenir l'approbation. Dans certains cas, cela comporte aussi la formulation de budgets favorables aux problèmes de la CIPD ou la suggestion de changements à introduire dans le budget proposé par le gouvernement.

TABLEAU 8

Activités destinées à promouvoir la CIPD au parlement et auprès du gouvernement, dans les pays donateurs

Activité	%
Activités de plaidoyer	65
Auditions/examens/rapports	45
Travail avec les organismes gouvernementaux	41
Information et éveil d'une prise de conscience	37
Établissement d'une législation	30
Séminaires/ateliers	17
Contrôle de l'exécution	0

Par contre, les parlementaires des pays donateurs ont déclaré plus souvent qu'ils pratiquaient des activités de plaidoyer et participaient à des auditions et moins souvent qu'ils établissaient une législation. La plupart des pays donateurs ont déjà légiféré en réponse à une grande partie du Programme d'action de la CIPD et les parlementaires se préoccupent davantage de faire pression pour accroître l'assistance aux pays en développement en matière de population (tableau 8).

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué qu'elles travaillaient avec les organismes gouvernementaux, ce qui montre combien cette activité occupe une place capitale dans leur action. Les parlementaires ont montré comment ils agissaient en coordination avec les ministères dans la rédaction de textes de loi; dans l'enquête sur les problèmes sociaux; dans une campagne instantanée pour augmenter les budgets; dans la négociation sur les stratégies parlementaires; et dans la création d'un appui aux problèmes de la CIPD parmi les autres parlementaires.

Un pourcentage plus faible de personnes interrogées ont jugé les ateliers et séminaires particulièrement utiles s'agissant de susciter une prise de conscience des parlementaires au moyen de communications d'experts, d'ONG et d'organismes gouvernementaux. Beaucoup de ces ateliers ont été copatronnés par l'UNFPA.

TABLEAU 9

Activités destinées à promouvoir la CIPD à l'extérieur du gouvernement, dans les pays en développement

Activité	%
Travail avec les ONG/OCS/le secteur privé	58
Information et éveil d'une prise de conscience	46
Réunions/séminaires/conférences	37
Activités de plaidoyer	26
Action auprès des dirigeants religieux/ sociaux	17
Action auprès des médias	14
Travail avec les groupes de femmes	13
Travail avec les experts de la santé	5
Action auprès des circonscriptions	3
Travail avec les juristes/tribunaux	2
Obtention d'un soutien financier	1

3.2 TRAVAIL AVEC DES INDIVIDUS ET DES GROUPES À L'EXTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT

Dans les pays en développement, une majorité des personnes interrogées (58 %) ont déclaré qu'elles travaillaient avec des ONG, des organisations de la société civile (OCS) et

Un membre du Parlement européen parle à des jeunes durant sa visite au projet de l'Initiative de santé reproductive pour les jeunes du Sud-Caucase (RHIYC) à Tbilissi, en Géorgie.



EPF

TABLEAU 10

Activités destinées à promouvoir la CIPD à l'extérieur du gouvernement, dans les pays donateurs

Activité	%
Travail avec les ONG/OCS/le secteur privé	92
Information et éveil d'une prise de conscience	23
Réunions/séminaires/conférences	19
Activités de plaidoyer	19
Action auprès des médias	17
Travail avec les groupes de femmes	6
Action auprès des dirigeants religieux/sociaux	6
Action auprès des circonscriptions	4
Travail avec les experts de la santé	4
Travail avec les juristes/tribunaux	2
Obtention d'un soutien financier	0

le secteur privé pour avancer le traitement des problèmes liés à la CIPD. Un groupe de 13 % a noté avoir travaillé avec les ONG de femmes²². Les activités le plus souvent mentionnées consistaient à fournir des informations à des groupes extérieurs au gouvernement (46 %) ou à susciter une prise de conscience, ainsi qu'à assister à des réunions, séminaires et conférences (37 %). Le travail accompli auprès des dirigeants religieux et sociaux (17 %) et auprès des médias (14 %) représentait d'autres activités moins souvent indiquées.

Dans les pays donateurs, presque tous les parlementaires avaient travaillé avec les ONG, les OCS et le secteur privé (tableau 10).

Dans les pays en développement comme dans les pays donateurs, les activités avec les ONG, les OCS et le secteur privé ont compris le copatronage d'activités de prise de conscience; une campagne directe auprès de divers groupes; la promotion de propositions de loi; la prise de parole au cours de manifestations; des recherches communes; et le contrôle de l'application des lois. Des organisations très diverses ont été citées, dont les organisations de jeunes; les organisations traitant de problèmes culturels, sociaux et économiques; les groupes de défense de l'environnement; les syndicats et les sociétés internationales; et les groupes de femmes. Certaines des personnes interrogées avaient fondé de tels groupes, ou travaillé avec eux, avant d'entrer au parlement.

Certains parlementaires, surtout dans les pays en développement, avaient recherché l'appui de groupes religieux sur les aspects les moins controversés de la CIPD, comme la protection des populations autochtones. D'autres ont édifié des coalitions avec les groupes religieux sur des problèmes plus discutés et indiqué que c'était un aspect essentiel de leur travail. À l'occasion, ils abordaient d'éminentes personnalités du pays pour en obtenir l'appui.

Certains travaillaient avec les médias pour dispenser des informations précises sur les problèmes de la CIPD et édifier un appui public, se prêtant à des interviews, écrivant des articles et des livres, prenant la parole à la télévision ou à la radio, tenant des conférences de presse, célébrant la Journée mondiale de la population et présentant le rapport de l'UNFPA *État de la population mondiale*. Un petit nombre ont déclaré se servir de l'Internet pour diffuser des informations auprès d'un large public.

3.3 ACTIVITÉS PRIORITAIRES

Les personnes interrogées dans les pays tant en développement que donateurs ont considéré que l'information et l'éveil d'une prise de conscience des problèmes de la CIPD occupaient une place centrale dans leur travail. Cette activité a été mentionnée



J'examine les budgets avec différents ministères du secteur social: le Ministère des droits de la femme concernant la santé reproductive; le Ministère de l'éducation concernant la lutte contre l'analphabétisme; et le Ministère de la protection sociale. Je travaille aussi avec la Commission des finances sur le budget national et prends part chaque année à des débats sur le projet de la Loi de finances afin d'obtenir que le budget prenne pleinement en compte les problèmes sexospécifiques.

- Une parlementaire marocaine.

par un nombre deux fois plus élevé de personnes que toute autre²³. Un parlementaire de la République démocratique du Congo a dit qu'avec l'aide de l'UNFPA il avait organisé un atelier de prise de conscience en collaboration avec d'autres membres du groupe parlementaire et avec le Ministère de la santé et le Ministère de la condition féminine et de la famille; les participants de l'atelier avaient rédigé une proposition de loi contre la violence sexuelle.



La coopération avec Västoliitto, qui est le secrétariat du Groupe parlementaire multipartite finlandais pour la population et le développement (APPG), a été absolument magnifique. Il est difficile aux parlementaires de trouver et de produire de l'information, ce qui est un besoin fondamental dans notre travail, et l'on peut toujours compter sur Västoliitto pour sa compétence et la fourniture rapide d'une information fiable. Il dispose d'excellents réseaux nationaux et internationaux desquels l'APPG tire lui aussi profit."

— Une parlementaire finlandaise.

L'importance attribuée aux activités d'information et d'éveil d'une prise de conscience indique quelle est la plus grande difficulté que rencontrent les parlementaires dans la promotion du Programme d'action. Comprendre les problèmes de la CIPD et les raisons de leur importance est une condition fondamentale des autres activités des parlementaires. Un parlementaire paraguayen a déclaré avoir aidé à organiser des séminaires sur l'égalité des sexes et le développement social avec l'ONG *Centro de Promoción de la Mujer (PROMUR)*:

Nous avons invité des parlementaires et des représentants de la société civile, notamment des représentants internationaux. L'an dernier, une éminente figure politique de l'Uruguay y a assisté et a parlé de ces problèmes dans le cadre de l'éveil d'une prise de conscience, de la création d'un débat et de la sensibilisation du public à de nombreux problèmes qui sont encore "tabou" pour bien des secteurs de la population.

Il a ajouté que les séminaires s'occupaient de propositions de loi, notamment d'une relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination qu'il avait présentée au Sénat en collaboration avec des ONG.

La plupart des pays donateurs ont une législation sur les problèmes de la CIPD, et l'on pourrait supposer que la prise de conscience de leur importance y est plus répandue que dans les pays en développement. Mais quelques parlementaires de pays donateurs ont noté que la santé et les droits en matière de reproduction et l'égalité des sexes y étaient tenus pour acquis – précisément parce qu'ils étaient si largement acceptés –, ce qui rend difficile de susciter un intérêt pour l'aide aux pays en développement où ces problèmes prêtent davantage à controverse.

²¹ La catégorie distincte des activités de plaidoyer ne comprend pas les activités mentionnées séparément (par exemple, information, éveil d'une prise de conscience, tenue d'auditions ou organisation d'ateliers), mais inclut les réponses qui faisaient mention d'activités de plaidoyer en termes généraux sans rien spécifier de particulier.

²² Les réponses multiples ont entraîné un certain chevauchement dans les deux groupes.

²³ Ces résultats sont exposés en détail à l'Appendice 7.

Nos succès

La tâche première des parlementaires est d'examiner et d'approuver la législation. L'enquête a montré que leurs efforts étaient payants, avec 250 textes de loi sur divers problèmes relatifs à la santé et aux droits humains. Cette tâche recouvre la rédaction de lois ou de propositions de loi ou des amendements à celles-ci, aussi bien que l'examen et l'approbation des allocations budgétaires. Les parlementaires ont aussi approuvé des résolutions et des rapports sur d'importants sujets et entériné des politiques formulées par le pouvoir exécutif.

4.1 LOIS PROMULGUÉES

Il a été demandé aux parlementaires de dresser la liste de leurs contributions à l'agenda de la CIPD sur le plan législatif²⁴.

Les parlementaires des pays en développement ont déclaré s'être occupés de 217 lois, qui ont à voir le plus souvent avec l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes (23 %); puis avec la violence sexiste (19 %); la santé et les droits en matière de reproduction (14 %); les enfants (7 %); et les problèmes sociaux²⁵ (7 %). Les droits humains, la famille, les jeunes et adolescents, le VIH/sida, l'éducation, la santé, la population et le développement ont reçu une moindre attention.

Les pays qui ont déclaré promulguer le plus grand nombre de textes législatifs appartiennent à toutes les régions: Chili, Panama et Pérou (au moins neuf chacun); Argentine, Moldova et Rwanda (huit chacun); Iran, Turquie et Viet Nam (sept chacun); Bénin, Bolivie, Kazakhstan, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone (six chacun); Indonésie et Mongolie (cinq chacun). Les parlementaires de 17 sur les 85 pays en développement touchés par l'enquête ont déclaré n'avoir promulgué aucun texte législatif sur les problèmes de la CIPD.

Les parlementaires des pays donateurs ont dressé une liste beaucoup moins longue de lois, propositions de loi et politiques que leurs homologues des pays en développement, et une liste beaucoup plus longue des augmentations de budgets nationaux. Seulement la moitié des pays donateurs ont déclaré avoir promulgué des textes de loi, contre 68 des 85 pays en développement. Cette disparité tient à deux raisons:

TABLEAU 11

Lois promulguées dans les pays en développement

Sujet	%	Nombre
Égalité des sexes/renforcement du pouvoir des femmes	23	49
Violence sexiste	19	41
RHR	14	31
Enfants	7	15
Problèmes sociaux - de caractère général	7	15
Famille	6	12
Droits humains	5	12
Santé	5	10
Éducation	4	10
VIH/sida	4	8
Population et développement	3	7
Jeunes/adolescents	3	7

de nombreuses personnes interrogées dans les pays donateurs ont parlé des manières dont elles avaient accru l'APD pour les problèmes de la CIPD plutôt que des faits nouveaux intervenus dans leur propre pays, et en outre de nombreux

TABLEAU 12

Lois promulguées dans les pays donateurs

Sujet	%	Nombre
Violence sexiste	30	10
RHR	27	9
Population et développement	12	4
Égalité des sexes/renforcement du pouvoir des femmes	6	2
Problèmes sociaux	6	2
VIH/sida	6	2
Droits humains	3	1
Enfants	3	1
Famille	3	1
Jeunes/adolescents	3	1
Santé	0	0
Éducation	0	0

pays donateurs avaient déjà promulgué auparavant divers textes de loi sur les problèmes de la CIPD.

Les parlementaires des pays donateurs ont signalé en tout premier lieu des lois interdisant la violence sexiste, y compris la coupure génitale féminine (CGF), le trafic des personnes et la violence familiale (10 lois). Le sujet le plus fréquemment mentionné ensuite a été la santé et les droits en matière de reproduction (neuf lois), dont quatre visant à élargir l'accès à l'avortement et trois à approuver le recours à la contraception d'urgence. D'autres lois traitaient de problèmes de la CIPD très variés. Les parlementaires des pays suivants ont dressé la liste la plus longue de lois: Japon (plus de neuf), Portugal (six) et Suisse (cinq).

La législation frappe par son étendue. D'abord, les pays en développement ont légiféré sur les aspects principaux du Programme d'action de la CIPD; les personnes interrogées sont intervenues au sujet de 49 lois sur l'égalité des sexes au moins et de 31 sur la santé et les droits en matière de reproduction, c'est-à-dire les deux problèmes de la CIPD pour lesquels les parlementaires ont exprimé le plus grand intérêt. Deuxièmement, de manière assez surprenante, 41 lois promulguées dans les pays en développement ont traité de la violence sexiste. Bien que ce soit aussi un important problème de la CIPD, le nombre de lois sur la violence sexiste ne correspond pas à l'importance secondaire que les parlementaires lui ont accordée. Troisièmement, malgré l'im-

Des parlementaires d'Amérique latine assistent à une réunion de conseil.



IAPG

portance du VIH/sida aux yeux des parlementaires, huit lois seulement en ont traité.

Ces résultats montrent peut-être qu'il est plus facile d'édifier un large appui pour les lois renforçant les interdictions contre la violence sexiste, en particulier la violence sexuelle, que de réaliser un consensus sur un phénomène aussi complexe que le VIH/sida, qui remet en question des points de vue culturels et religieux profondément enracinés et qui met en jeu un large éventail de problèmes de santé, d'éducation, de droit criminel et de sexualité. Bien qu'il existe des modèles de législation relatifs au VIH/sida, la plupart sont de date récente et l'on sait peu de choses sur leur efficacité.

Étant donné la gravité de la pandémie du sida et son effet négatif sur d'autres aspects de l'agenda de la CIPD, l'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être aider les parlementaires à recommander et élaborer une législation sur le VIH/sida.

Disparités entre les régions: Si l'on considère les données par sous-région, un certain nombre de différences apparaissent, qui sont résumées ci-après ²⁶:

- Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes: intérêt le plus vif en Amérique centrale et du Sud et en Afrique centrale/orientale; le moins vif en Asie du Sud, en Afrique australe et dans les pays donateurs.
- Santé et droits en matière de reproduction: intérêt le plus vif en Amérique du Sud et en Asie centrale; le moins vif en Amérique centrale, dans les États arabes, en Asie du Sud-Est et en Afrique australe.
- VIH/sida: intérêt le plus vif en Asie du Sud-Est et en Asie centrale; le moins vif en Afrique centrale/orientale, en Europe orientale, dans les États arabes et l'Asie du Sud.
- Violence sexiste: intérêt le plus vif en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est; le moins vif en Asie centrale, dans les États arabes et en Afrique de l'Ouest.

Certaines de ces disparités peuvent résulter de fortes contraintes d'ordre culturel et religieux au sein du gouvernement et parmi la population de certaines régions. Certaines peuvent être la conséquence de l'inaction des parlements; d'autres, de perceptions différentes des possibilités offertes ou des choix stratégiques sur la meilleure voie à suivre.

Le deuxième texte de loi que le groupe de femmes parlementaires, y compris moi-même, a soutenu activement concerne la santé reproductive. Nous avons analysé les causes du problème et rédigé une proposition de loi pour y faire face. Le groupe de femmes parlementaires promeut actuellement cette proposition de loi. Après en avoir achevé la rédaction, nous sommes sortis de Bangkok à 14 reprises pour écouter ce que la population en pensait. Nous avons recueilli dans les villages des remarques intéressantes.

— Une parlementaire thaïlandaise

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être renforcer leur appui aux parlementaires dans les régions où la législation n'a pas abordé avec efficacité les problèmes de la CIPD.

4.2 PROPOSITIONS DE LOI

L'enquête a demandé aux parlementaires de dresser la liste des propositions de loi importantes destinées à faire progresser l'agenda de la CIPD dont ils s'étaient personnellement occupés. Dans les pays en développement, ils ont dressé une liste de 152 propositions de loi différentes réparties entre 58 pays, concernant surtout la violence sexiste (17 %), l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes (15 %), les droits et la santé en matière de reproduction (15 %) et le VIH/sida (13 %). Dans les trois premiers domaines, les propositions de loi correspondaient aux lois promulguées, mais il y avait presque quatre fois plus de propositions de loi que de lois concernant le VIH/sida. Cette différence renforce la conclusion que les parlementaires ont plus de mal à promulguer une législation sur le VIH/sida que sur les autres problèmes de la CIPD. Les personnes interrogées dans les pays donateurs n'ont mentionné que cinq propositions de loi dans cinq pays différents.

4.3 POLITIQUES ADOPTÉES

Les pays en développement ont signalé beaucoup moins de politiques que de lois ou de propositions de loi; seulement 64 politiques émanant de 32 pays. Il en est ainsi très probablement parce que dans la plupart des pays le pouvoir exécutif, et non pas le parlement, approuve les politiques. Les deux politiques les plus fréquemment mentionnées portaient sur la population et l'égalité des sexes (23 % dans

chaque cas). La prévalence des politiques de population n'est pas surprenante, car la plupart des pays préfèrent adopter des mesures d'ensemble dans ce domaine sous forme de politiques plutôt que de lois. Le VIH/sida (13 %) et la santé (9 %) venaient ensuite dans le classement. Les parlementaires de trois pays donateurs seulement ont déclaré s'être occupés de politiques de la population.

4.4 AUGMENTATION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES PROBLÈMES DE LA CIPD ET APPROBATION DE RAPPORTS ET DE DÉCLARATIONS

Les parlementaires de 44 sur 85 pays en développement ont déclaré s'être occupés d'augmenter les allocations budgétaires pour les problèmes de la CIPD, et ceux de 24 pays avaient été mêlés à l'adoption de rapports, résolutions ou déclarations intéressant la population. Le petit nombre de réponses à ces questions traduit très probablement le fait qu'en répondant à l'enquête, les parlementaires des pays en développement avaient accordé plus d'importance aux lois, propositions de loi et politiques qu'aux budgets, rapports et déclarations. Cela pourrait aussi traduire le fait que les parlementaires avaient essayé d'augmenter les allocations budgétaires pour les problèmes de la CIPD, mais cela sans succès à cause du manque de ressources au niveau national, entre autres raisons.

J'ai écrit des résolutions et des propositions de loi sur les droits des femmes en général. Un certain nombre de ces résolutions et propositions de loi ont été adoptées. D'autres attendent encore qu'on y porte attention. J'ai souvent adressé des questions aux ministres des affaires étrangères et de la coopération pour le développement, par exemple, sur les problèmes féminins dans notre pays et à l'étranger. Avec des collègues du groupe parlementaire pour la population et le développement, j'ai posé des questions et organisé des séances d'étude à plusieurs occasions. La collaboration entre parlementaires de partis différents s'est révélée positive s'agissant de faire progresser les objectifs liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction.

— Une parlementaire danoise

Par contre, les parlementaires de 14 des 18 pays donateurs et du Parlement européen ont déclaré s'être occupés de l'augmentation de l'APD, tant dans son ensemble que concernant l'assistance prêté dans des domaines spécifiques de la CIPD comme le VIH/sida, la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction et les problèmes affectant les femmes. Les parlementaires de six des 14 pays ont expressément mentionné l'augmentation des contributions de leur gouvernement à l'UNFPA, qui ont doublé dans le cas d'un seul pays. Les parlementaires de 10 pays ont déclaré qu'ils avaient joué un rôle actif dans la présentation ou l'approbation de rapports et de résolutions parlementaires sur des sujets tels que la santé et les droits en matière de reproduction, la CGF et l'appui à l'agenda de la CIPD.

4.5 EFFORTS POUR APPLIQUER LES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT D'OTTAWA ET DE STRASBOURG

Parmi les parlementaires des pays en développement, 43 % ont indiqué qu'ils connaissaient bien les Déclarations d'engagement d'Ottawa et/ou de Strasbourg, et 25 % d'entre eux s'y sont reportés dans leurs réponses au sujet des dispositions budgétaires prévues dans ces déclarations. Les sous-régions accusant le plus haut niveau de prise de conscience de ces déclarations étaient l'Amérique du Sud (64 %), l'Europe orientale (60 %) et l'Asie du Sud-Est (58 %). Les sous-régions accusant le plus faible niveau de prise de conscience à cet égard étaient l'Asie centrale (18 %), l'Afrique australe (20 %) et les États arabes (24 %) ²⁷.

Il a été demandé aux personnes interrogées qui déclaraient bien connaître les deux Déclarations, ou au moins l'une, de décrire leurs efforts pour la/les mettre en œuvre, notamment la mobilisation des ressources pour l'agenda de la CIPD.

Un pourcentage sensiblement plus élevé de parlementaires des pays donateurs que des pays en développement ont indiqué qu'ils connaissaient bien les Déclarations

À Ottawa, les parlementaires se sont engagés à travailler pour affecter 10 % des budgets nationaux de développement aux programmes de population et de santé reproductive, et la Conférence de Strasbourg a renforcé cet engagement; les parlementaires ont promis de n'épargner aucun effort pour affecter au moins 10 % tant des budgets nationaux de développement (cas des pays en développement) que des budgets d'assistance au développement (cas des pays donateurs) aux programmes de population et de santé reproductive. À ces deux conférences, les parlementaires ont réaffirmé leur détermination d'affecter 0,7 % du produit national brut à l'APD.

d'engagement d'Ottawa et/ou de Strasbourg (66 % contre 43 %). Une parlementaire suisse a déclaré:

J'ai discuté des deux conférences IPCI avec des représentants du Département de la coopération pour le développement afin de garantir que la Suisse contribue au financement des programmes de l'une et de l'autre. J'ai été Présidente du Comité directeur de l'IPCI lors des préparatifs de Strasbourg et j'ai continué de siéger depuis au Comité directeur, ayant participé à la dernière réunion tenue à Tokyo en octobre 2005. S'agissant du suivi, je me suis efforcée de susciter l'intérêt des médias suisses pour la conférence en écrivant des articles, en donnant des interviews et je désire faire davantage pour préparer l'IPCI de Bangkok. En outre, le groupe Le Caire+, dont je suis membre, a utilisé les Déclarations d'Ottawa et de Strasbourg dans ses discussions avec le Département de la coopération pour le développement afin de renforcer notre thèse que 10 % de l'APD de la Suisse devraient être réservés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, à la lutte contre le VIH et à l'égalité des sexes.

Un tiers des parlementaires des pays donateurs qui avaient connaissance des Déclarations ont fait particulièrement référence aux objectifs budgétaires figurant dans l'une et l'autre.

²⁴ L'information analysée dans la présente section est basée sur les réponses des parlementaires, vérifiée dans certains cas par les responsables nationaux. Elle ne comprend donc pas l'éventail complet des succès remportés dans divers pays sur le plan législatif.

²⁵ Par problèmes sociaux, il faut entendre les problèmes qui n'entrent pas dans d'autres catégories, comme la législation du travail et la protection sociale.

²⁶ Voir l'Appendice 8 pour plus amples détails.

²⁷ Ces résultats sont exposés en détail dans le tableau qui figure à l'Appendice 9.

NOS PARTENAIRES

Les parlementaires intéressés à la population et au développement vont au-delà des frontières de leur pays pour collaborer avec l'UNFPA et les quatre groupes régionaux, à savoir l'AFPPD, l'IAPG, le FAAPPD et l'EPF. Ces organisations prêtent un appui multiforme: fourniture d'informations; organisation de réunions et conférences aux niveaux national et international; voyages d'étude; formation à un large éventail de sujets, notamment aux activités de plaidoyer et à la rédaction de lois; et échange d'expériences entre parlementaires. Les ONG internationales, les organismes donateurs et d'autres organisations intergouvernementales et réseaux parlementaires ont patronné des activités similaires.

5.1 TRAVAIL AVEC LES GROUPES RÉGIONAUX

Les parlementaires ont des contacts relativement faibles avec les groupes régionaux. Environ la moitié des personnes interrogées dans les pays en développement ont travaillé avec leur groupe régional²⁸. Les sous-régions qui ont enregistré les taux de participation les plus élevés sont l'Asie du Sud-Est (92 %), l'Asie du Sud (64 %) et l'Amérique du Sud (60 %). Les taux de participation les moins élevés ont été enregistrés dans l'Europe orientale (11 %), l'Afrique australe (13 %) et les États arabes (31 %). Les parlementaires des pays donateurs ont indiqué en plus grand nombre (72 %) qu'ils avaient travaillé avec leur groupe régional.

Les groupes régionaux souhaiteront peut-être intensifier leurs efforts pour faire participer tous les parlementaires concernés à leurs activités.

Pays en développement

Dans les pays en développement, les activités des groupes régionaux ayant le plus grand succès ont été les réunions, séminaires et conférences (80 %), avec un taux d'assistance de 62 % aux réunions mondiales et régionales et de 18 % aux réunions nationales. Les autres activités mentionnées étaient les suivantes: sessions de formation et ateliers (50 %); constitution de réseaux, édification de partenariats et échange d'expériences (36 %); information et éveil d'une prise de conscience (36 %). Huit pour cent des personnes interrogées avaient participé à des voyages d'étude.

TABLEAU 13

Parlementaires travaillant avec leurs groupes régionaux, par sous-région

Sous-région	%
Pays donateurs	72
Afrique centrale/orientale	38
Afrique australe	13
Afrique de l'Ouest	56
États arabes	31
Europe orientale	11
Asie centrale	33
Asie du Sud	64
Asie du Sud-Est	92
Îles du Pacifique	50
Amérique du Sud	60
Amérique centrale	53
Caraïbes	20

Les groupes régionaux ont patronné des réunions, conférences et séminaires sur un large éventail de sujets, à savoir: santé; santé reproductive; éducation; femmes; VIH/sida; population et développement; sécurité alimentaire; et budgets, parmi d'autres. Les réunions leur

TABLEAU 14

Activités avec les groupes parlementaires régionaux dans les pays en développement, par sous-région

Activité	%
Réunions mondiales/régionales, etc.	62
Réunions nationales, etc.	18
Formation/ateliers	50
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	36
Information/éveil d'une prise de conscience	36
Voyages d'étude	8
Création d'un groupe	3
Évaluation/exercice des responsabilités	1
Appui financier/matériel	1

permettaient de partager les réussites exemplaires, de s'informer du type de ressources et de mesures législatives qui s'étaient avérées utiles dans d'autres pays, d'échanger des idées pour l'application de l'agenda de la CIPD, et de maintenir le contact avec les parlementaires d'autres pays. Par exemple, une Suissesse a déclaré que les conférences IPCI/ICPD étaient "extrêmement stimulantes: on y rencontre d'autres parlementaires à chaque conférence, on apprend ce qu'ils ont fait et quelle est la réalité spécifique de leurs accomplissements, ce qui aide à mieux comprendre un problème. De nombreuses communications d'experts, à ces conférences, renforcent aussi notre motivation de continuer à travailler sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction".

La constitution de réseaux, la formation de partenariats et l'échange d'expériences jouaient aussi un rôle essentiel. Une Cambodgienne a déclaré:

Les activités les plus utiles ont été les échanges et interactions permanents entre les membres de nos assemblées mondiales et régionales. J'ai d'abord participé à une réunion de l'ICPD en Nouvelle-Zélande. Après la réunion, nous avons tous une parfaite conscience de ce qu'était essentiellement l'ICPD et nous avons alors créé l'Association cambodgienne de parlementaires pour la population et le développement.

Étant donné que les femmes et la santé reproductive étaient les principaux thèmes de la conférence, elle est devenue un forum de la plus haute importance pour permettre à de nombreux participants de différents pays du monde d'exprimer leurs vues, préoccupations et besoins et de proposer des recommandations appropriées s'agissant de répondre aux besoins de nombreuses femmes qui souffrent beaucoup des problèmes de santé reproductive.

Les personnes interrogées ont également qualifié les réunions de forums importants aux fins de diffuser l'information et de susciter une prise de conscience des parlementaires sur les problèmes de population en général et sur les vues de l'UNFPA y relatives. Les réunions ont permis d'approfondir les connaissances, a déclaré un Philippin auquel l'AFPPD avait permis d'assister à la réunion de haut niveau de 2006 sur le sida tenue au Siège de l'ONU, à New York:

La réunion a examiné les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/sida. Puisque le nombre de cas de VIH/sida augmente avec une régularité surprenante dans mon pays, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif donnent désormais la première place à des interventions visant à prévenir la maladie. Bien que nous ayons montré la voie en élaborant une loi sur le VIH/sida, nous croyons qu'il

Une parlementaire suisse rend visite à la Vice-Présidente du parlement d'Afrique du Sud au cours d'un récent voyage d'étude dans ce pays.



Michel Bühner

faudrait l'appliquer avec plus de force et de décision. Cette réunion m'a permis d'approfondir ma connaissance des obstacles et des possibilités en matière d'application de la politique dans d'autres pays.

De nombreux parlementaires ont également dit que les groupes régionaux leur fournissaient des informations en dehors des réunions au moyen de publications, de fiches d'information et de courriels.

L'autre activité la plus fréquemment citée a été la participation à la formation et aux ateliers, qui dote les parlementaires de la capacité de définir des politiques et de conduire des plaidoyers. Les parlementaires ont mis en particulier l'accent sur les ateliers qui traitent de la manière de plaider efficacement pour les problèmes de la CIPD et de rédiger des lois, déclarations et plans.

À la question de savoir quelles étaient les activités les plus importantes conduites avec leur groupe régional, un moins grand nombre de parlementaires ont mentionné les réunions, séminaires et conférences et un plus grand nombre la formation et les ateliers, notamment la formation à la manière de conduire des plaidoyers et de rédiger des lois, déclarations et plans. Bien que la plupart des parlementaires aient assisté à ces réunions, ils jugeaient plus important l'appui technique direct concernant les activités de plaider et la législation.

Pays donateurs

Les personnes interrogées dans les pays donateurs ont mentionné le plus souvent les réunions, séminaires et conférences (90 %); l'information et l'éveil d'une prise de conscience (38 %); les voyages d'étude (34 %) et la constitution de réseaux, l'édification de partenariats et le partage d'expériences (31 %).

Elles ont pris part beaucoup moins souvent que leurs homologues des pays en développement à une formation et beaucoup plus souvent à des voyages d'étude. C'est probablement parce que la plupart des parlementaires des pays donateurs s'intéressaient davantage à promouvoir le Programme d'action de la CIPD dans les pays en développement plutôt qu'à améliorer leurs propres talents de parlementaire.

Les parlementaires des pays donateurs ont attribué la plus haute importance à trois activités: réunions mondiales et régionales; voyages d'étude; et constitution de réseaux, édification de partenariats et échange d'expériences.

TABEAU 15

Activités avec les groupes parlementaires régionaux, dans les pays donateurs

Activité	%
Réunions mondiales/régionales, etc.	69
Réunions nationales, etc.	21
Information/éveil d'une prise de conscience	38
Voyages d'étude	34
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	31
Formation/ateliers	14
Appui financier/matériel	3
Création d'un groupe	0
Évaluation/exercice des responsabilités	0

Un certain nombre de personnes interrogées ont jugé les voyages d'étude particulièrement utiles en raison de l'occasion qu'ils offrent d'observer ce qui se passait sur le terrain dans les pays en développement, d'apprendre quel était le contexte des problèmes de la CIPD dans la "vie réelle" et de comprendre la gravité des problèmes individuels. Une Belge a noté ce qui suit:

Les voyages d'étude ont joué un rôle très important dans le fonctionnement de notre groupe national pour la population et le développement et profondément motivé les parlementaires à titre individuel. Cela vous éloigne de tout ce qui est théorique. Vous pouvez voir des approches différentes et originales sur la manière de distribuer l'information relative à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction. On comprend beaucoup plus clairement ce que sont les problèmes de la population dans les pays du Sud. Visiter les projets sur le terrain et voir les problèmes dans leur réalité donne une meilleure idée des enjeux et permet de déterminer plus facilement ce que nous pouvons faire en tant que parlementaires.

Elle a qualifié d'"énorme" l'impact de son propre voyage d'étude au Maroc.

Une réunion a eu lieu avec des représentants de ministères [marocains] et avec des fonctionnaires [marocains] au cours de laquelle les parlementaires [belges] ont remis une liste de recommandations et fourni une rétroinformation sur des problèmes comme la santé maternelle, le renforce-

ment du pouvoir des femmes, etc. Un rapport assorti de ces recommandations a été rédigé et largement distribué. Les organisations locales et la société civile marocaine en Belgique étaient fort intéressées. La visite de projets est vraiment de haut intérêt.

Certains parlementaires ont estimé que les voyages d'étude peuvent également conduire à augmenter les contributions des gouvernements à l'UNFPA et à l'APD en général. Les parlementaires ayant l'expérience du terrain sont mieux à même de faire des rapports et de formuler des recommandations sur les systèmes de responsabilisation afin de contrôler l'assistance.

5.2 TRAVAIL AVEC L'UNFPA

Plus des deux tiers des personnes interrogées avaient travaillé avec l'UNFPA: 73 % dans les pays en développement et 68 % dans les pays donateurs. Les proportions les plus élevées venaient de l'Asie centrale et de l'Afrique australe (100 %), de l'Asie du Sud et du Sud-Est (81 %) et de l'Afrique centrale et orientale (77 %). Les proportions les plus faibles venaient des États arabes (50 %) et de l'Europe orientale (52 %)²⁹. Dans l'ensemble des pays en développement, beaucoup plus de personnes interrogées avaient eu un contact direct avec l'UNFPA qu'avec leur groupe régional (73 % contre 51 %). Ce fait tenait peut-être à ce que certains parlementaires ignoraient que leur groupe régional patronnait des réunions ou des activités auxquelles ils pouvaient participer, ou à ce qu'ils gardaient davantage en mémoire ce qu'organisait l'UNFPA plutôt que leur groupe régional. Mais cela pouvait aussi tenir à ce que les parlementaires de certaines régions ont travaillé plus souvent avec l'UNFPA qu'avec leur groupe régional.³⁰

Bien que l'UNFPA ait réussi à assister la grande majorité des parlementaires, il souhaitera peut-être amplifier ses efforts pour atteindre les parlementaires des régions sous-desservies.

Pays en développement

Les activités indiquées comme les plus importantes par les parlementaires des pays en développement étaient en gros les mêmes que s'agissant de leurs groupes régionaux, avec une différence significative: les personnes interrogées ont fait état beaucoup plus souvent du désir de recevoir des informations et un appui financier de l'UNFPA. Il en est probablement ainsi parce que l'UNFPA maintient des bureaux de pays permanents dans toutes les régions du monde en dévelop-

pement et qu'il est mieux placé que les groupes régionaux pour fournir des informations et répondre aux questions. Les parlementaires de sept pays différents ont fait mention de l'assistance de l'UNFPA dans la formation d'un groupe parlementaire pour la population et le développement.

Il y a eu de nombreux exemples de la manière dont l'UNFPA facilitait leur travail. Une Ougandaise a écrit que les séminaires patronnés par l'UNFPA amélioraient la connaissance des problèmes dans le grand public. "Beaucoup de ces problèmes n'étaient pas connus des communautés et des dirigeants au niveau du gouvernement local", a-t-elle expliqué. "Les séminaires conduits par les membres du forum parlementaire ougandais patronné par l'UNFPA ont ouvert les yeux aux communautés et à d'autres groupes".

Un cas émouvant, a-t-elle dit, était celui de la réaction d'un président de district au rapport sur la population de son district. Par la suite, visitant l'hôpital de district et y voyant effectivement de très jeunes adolescentes qui souffraient de complications de l'accouchement, ce président a noté: "Je ne savais pas qu'il en allait ainsi dans mon district et, pire encore, je ne savais pas que de jeunes adolescentes souffrent à ce point de complications liées à la grossesse". Il prête maintenant appui aux programmes concernant la santé reproductive des adolescents.

En Mongolie, une parlementaire a noté qu'un projet financé par l'UNFPA et mis en œuvre par le Comité permanent de la politique sociale l'avait aidée à agir pour faire progresser les problèmes de la CIPD.

TABLEAU 16

Activités avec l'UNFPA dans les pays en développement

Activité	%
Formation/ateliers	59
Réunions mondiales/régionales etc.	28
Réunions nationales	27
Information/éveil d'une prise de conscience	43
Appui financier/matériel	11
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	8
Création d'un groupe	7
Voyages d'étude	4
Appui technique³¹	4

“Le projet vise à améliorer la capacité des parlementaires de plaider pour la santé reproductive et pour les problèmes de population et de développement”, a-t-elle dit. “Il appuie un processus consultatif sur les lois et politiques concernant la population, au moyen de tables rondes entre les parlementaires et les parties intéressées et de débats publics”. Elle a ajouté que plusieurs débats et tables rondes étaient organisés sur des problèmes liés à la population, notamment l'état-civil, la migration interne, la violence familiale, les inégalités entre les sexes dans l'éducation, et l'emploi dans le secteur informel. “Ces processus consultatifs ont contribué à améliorer la législation”, a-t-elle conclu.

Pays donateurs

Les parlementaires des pays donateurs ont jugé importantes les mêmes activités avec l'UNFPA qu'avec leur groupe régional: assister à des réunions mondiales, régionales et nationales et recevoir des informations. Comme l'a noté un Américain: “L'UNFPA m'est le plus utile de deux manières: 1) en portant à mon attention les problèmes nouveaux et des informations, et 2) en fournissant des informations en réponse aux besoins que mon bureau discerne”.

5.3 TRAVAIL AVEC D'AUTRES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Dans les pays en développement, 77 % des personnes interrogées avaient travaillé avec d'autres partenaires internationaux; 43 % avec des ONG et des OSC internationales; 30 % avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales comme la Banque



Nous avons travaillé avec l'UNFPA pour élaborer le Rapport national Beijing +10 sur les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing et pour le présenter au parlement, aussi bien que pour rédiger le Rapport national concernant la réalisation des OMD. L'UNFPA nous a aussi aidés à préparer le séminaire sur le thème “Prévenir et combattre la violence familiale – Des mesures législatives pour protéger vraiment les victimes de la violence”, organisé par le Comité pour l'égalité des chances en coopération avec la Coalition nationale des ONG participant aux programmes de lutte contre la violence sexiste. L'UNFPA nous fournit une assistance technique et logistique permanente, ainsi que son expérience dans les domaines de la violence familiale, de l'égalité des sexes, de la santé reproductive, etc., afin de tenir les membres du parlement constamment au courant des importantes activités organisées par les institutions des Nations Unies et informés des principaux domaines d'activité de l'UNFPA.”

— Une parlementaire roumaine

mondiale; 17 % avec des groupes parlementaires régionaux (autres que les quatre groupes souvent mentionnés) et des groupes parlementaires d'autres pays; 9 % avec des organismes donateurs d'aide bilatérale; et 2 % avec des organisations universitaires.

Les activités conduites avec ces organisations étaient analogues à celles conduites avec l'UNFPA et les groupes régionaux; 54 % des personnes interrogées ont jugé fort utile la participation à la formation et aux ateliers.

Un nombre sensiblement moins élevé de personnes interrogées dans les pays donateurs (52 %) que dans les pays en développement (77 %) ont répondu qu'elles avaient travaillé avec d'autres partenaires: 53 % d'entre elles avaient travaillé avec des ONG/OSC internationales; 25 % avec d'autres groupes parlementaires; 19 % avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales; et 3 % avec des institutions universitaires. Les voyages d'étude, l'information reçue et l'éveil d'une prise de conscience, ainsi que la tenue de réunions, étaient jugés les activités les plus

TABLEAU 17

Activités avec l'UNFPA dans les pays donateurs

Activité	%
Réunions mondiales/régionales, etc.	59
Réunions nationales	11
Information/éveil d'une prise de conscience	46
Voyages d'étude	30
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	16
Appui financier/matériel	5
Formation/ateliers	5
Appui technique	3
Création d'un groupe	0

importantes. La proportion sensiblement plus faible de personnes interrogées dans les pays donateurs ayant travaillé avec d'autres partenaires peut tenir au fait qu'elles n'ont pas besoin de recevoir beaucoup d'appui de ces organisations dans leur propre pays.

L'UNFPA souhaitera peut-être comparer leurs activités avec celles d'autres groupes internationaux afin de déterminer sur quels points la collaboration et la coordination pourraient être productives et où il serait possible d'éviter les activités faisant double emploi.

²⁸ Voir l'Appendice 3, où il est indiqué de quels pays se compose chaque groupe régional.

²⁹ Ces résultats sont exposés en détail dans le tableau de l'Appendice 10.

³⁰ Une autre explication pourrait être que le questionnaire, au contraire de la fiche d'instructions destinée aux responsables, n'indiquait pas le nom complet des groupes régionaux. Certains parlementaires se sont peut-être demandé à quel groupe régional renvoyaient les différents sigles.

³¹ Certains parlementaires ont répondu "appui technique" sans spécifier quel type d'appui technique était fourni par l'UNFPA.

SURMONTER LES DIFFICULTÉS

Les parlementaires affrontent des obstacles considérables dans leur promotion de l'agenda de la CIPD, surtout au sujet de problèmes pouvant prêter à controverse comme la santé et les droits en matière de reproduction, le VIH/sida et l'égalité des sexes. Les obstacles cités sont les suivants: opposition de groupes religieux et culturels; manque d'intérêt de la part du public et du parlement; absence de volonté politique; manque d'informations ou informations mensongères; et problèmes liés à la gouvernance, tels que bureaucratie et corruption. Un autre obstacle majeur tient au manque de ressources suffisantes.

6.1 AUTRES PARLEMENTAIRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Pays en développement

L'obstacle le plus souvent cité par les personnes interrogées dans les pays en développement tenait au fait que les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux n'étaient pas informés des problèmes de la CIPD. Un nombre presque égal de personnes interrogées ont signalé deux autres obstacles

majeurs: absence de volonté et d'appui politiques et opposition active, notamment de caractère religieux ou culturel. Une quatrième importante série d'obstacles était liée au fonctionnement du gouvernement, à savoir: manque de ressources; difficultés dues aux procédures bureaucratiques; absence de mémoire institutionnelle; et autres problèmes de gouvernance. Ces données apparaissent au tableau 18.

Les personnes interrogées ont noté que les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux comprenaient assez mal des problèmes tels que la santé et les droits en matière de reproduction et l'égalité des sexes. Quelques-uns croyaient que la santé en matière de reproduction et les préoccupations d'ordre démographique se référaient à la promiscuité sexuelle ou à la planification familiale, et ils ont eu peu d'occasions de corriger leur information. Certaines ont dit que, bien que leur gouvernement ait approuvé le Programme d'action de la CIPD, les autres parlementaires et organismes gouvernementaux ne semblaient pas le savoir.

Un autre obstacle majeur résidait dans l'absence de volonté ou appui politique. Les personnes interrogées ont eu l'impression que les autres parlementaires et les ministères s'intéressaient peu aux problèmes de la CIPD, donnant une priorité beaucoup plus grande au développement économique ou au renforcement des institutions. On obtenait d'eux des promesses, mais aucune action ne suivait. Certains parlementaires ont aussi fait état des difficultés rencontrées à dépasser la politique de parti et le programme de leur propre parti. Dans les pays très pauvres, les représentants du gouvernement se souciaient davantage des problèmes de la pauvreté et des besoins quotidiens. Une Zimbabwéenne a observé:

La pauvreté nous a ramenés en arrière dans la réalisation des objectifs de la CIPD. Dans certains cas, les alliés dont je dépends pour trouver un appui sur les problèmes de la CIPD n'ont pas une connaissance bien solide de la question. Parfois, le gouvernement ne voit pas la nécessité de donner priorité aux questions d'égalité des sexes par rapport à d'autres sujets, comme le VIH/sida, et par suite certaines interventions excellentes finissent par n'aboutir à rien. D'autre part, comme les rôles traditionnels des sexes déterminent la manière dont vit la population et les relations interpersonnelles, on note chez

TABLEAU 18

Obstacles rencontrés dans le travail avec les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux, dans les pays en développement (en pourcentage)

Obstacle	Hommes	Femmes	Deux sexes
Insuffisance de l'information	51	46	49
Absence de volonté/ appui politiques	36	50	43
Opposition, notamment religieuse et culturelle	33	55	43
Manque d'appui financier/matériel	33	26	29
Procédures	29	15	22
Absence de mémoire institutionnelle	8	9	8
Gouvernance	9	7	8
Manque de capacité	5	4	4

J'affronte les obstacles suivants: a) priorité insuffisante accordée aux problèmes de population de la part des organismes gouvernementaux, en raison de la pesanteur bureaucratique; b) manque d'intérêt à mettre en œuvre les activités de population chez de nombreux fonctionnaires, en raison de leur origine sociale; c) difficulté de vastes secteurs de la société, dans la vie quotidienne, à accepter les politiques de population ou les tentatives visant à renforcer le pouvoir des femmes et à élargir leurs droits; et d) manque de mise en œuvre et de coordination dans les institutions gouvernementales s'agissant de faire prendre conscience des problèmes féminins et d'introduire des changements dans les communautés locales."

—Un parlementaire syrien

les hommes une tendance à résister à tout ce qui pourrait introduire un changement dans les avantages qu'ils tirent du maintien du statu quo. En outre, l'aggravation de la pauvreté a obligé à mettre à l'arrière-plan le programme d'égalité des sexes, car chacun se débat avec les difficultés de trouver sa nourriture quotidienne et d'assurer sa survie.

Les parlementaires ont trouvé non moins redoutable l'opposition active émanant d'autres parlementaires et de représentants du gouvernement. Certains ont mis en cause les attitudes conservatrices et droitières d'autres parlementaires, l'exécutif et les "tabous" culturels. Beaucoup d'autres ont fait état de l'opposition religieuse, en particulier des groupes opposés à la liberté de choix. Ces obstacles étaient particulièrement graves concernant les droits en matière de reproduction des personnes atteintes du VIH/sida – qui faisaient souvent l'objet d'une discrimination. Une Bolivienne a observé:

Beaucoup de représentants du gouvernement, beaucoup d'organismes gouvernementaux et de législateurs ont des attitudes conservatrices et sont mal informés des problèmes de santé en matière de reproduction. Ils sont très conscients de la pression exercée par les institutions contraires, comme l'Église catholique et les autres églises chrétiennes, en ces domaines. Il ne manque pas de groupes et de secteurs qui placent ces activités sur un plan idéologique et politique, au détriment du progrès.

Certains parlementaires ont estimé que l'absence de mémoire institutionnelle représentait un obstacle majeur,

par exemple en raison des changements fréquents dans le personnel gouvernemental et du renouvellement rapide des parlementaires. Les nouveaux parlementaires n'avaient pas de connaissances ni d'expérience suffisantes concernant les problèmes de la CIPD. Un Mongol a fait observer que, les membres du parlement étant élus pour une période limitée, il peut s'avérer difficile de poursuivre les mêmes activités. "Les activités du comité ne sont pas officialisées et dépendent entièrement des initiatives de ses membres", a-t-il ajouté. "Les parlementaires saisissent mal les problèmes de la CIPD et en prennent peu conscience. Les forces politiques ont des points de vue opposés sur les méthodologies".

Les parlementaires ont fait état de difficultés d'ordre administratif dans leurs relations avec des bureaucraties et ministères indifférents, ainsi qu'avec un personnel gouvernemental irresponsable ou incompetent. Certains ont mentionné la faiblesse de la coordination entre institutions ou l'absence d'un groupe parlementaire pour la population. D'autres ont signalé des problèmes de gouvernance encore plus enracinés, y compris la fraude et la corruption, l'attente chez les fonctionnaires de recevoir un paiement en échange de leur appui, la mauvaise foi et l'instabilité politique. Le manque de ressources a aussi été fréquemment cité.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être étudier des moyens de maintenir l'élan des parlements en faveur de l'application du Programme d'action de la CIPD, malgré le fréquent renouvellement des parlementaires. L'un de ces moyens pourrait

TABLEAU 19

Obstacles rencontrés dans le travail avec les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux, dans les pays donateurs (en pourcentage)

Obstacle	Hommes	Femmes	Deux sexes
Absence de volonté/ appui politiques	55	61	59
Opposition, notamment religieuse et culturelle	36	36	36
Information insuffisante	18	36	32
Procédures	18	15	16
Appui financier/matériel	27	6	11
Absence de mémoire institutionnelle	9	3	5
Gouvernance	0	3	2
Manque de capacité	0	0	0

être de faire participer d'anciens parlementaires aux efforts visant à renforcer la capacité des nouveaux parlementaires de plaider efficacement pour les problèmes de la CIPD.

Pays donateurs

Dans les pays donateurs, le plus grand pourcentage de personnes interrogées ont mentionné l'absence de volonté et d'appui politiques. Ont été ensuite le plus souvent cités l'opposition active, notamment l'opposition religieuse et culturelle, et le manque d'information. Les personnes interrogées dans les pays donateurs ont beaucoup moins fréquemment mentionné les obstacles financiers que leurs homologues des pays en développement, mais ont beaucoup plus souvent signalé un manque de volonté et d'appui politiques. Ces données indiquent que, malgré les attitudes généralement libérales de la plupart des pays donateurs à l'égard des problèmes de la CIPD, il existe encore dans ces pays une opposition notable ou un large manque d'intérêt. Un certain nombre de parlementaires ont expressément fait état d'une résurgence des groupes religieux conservateurs.



Il est difficile de préserver la priorité des problèmes de la CIPD dans un agenda politique chargé et disputé par des exigences concurrentes. Nous avons l'impression d'être presque continuellement en période électorale et les problèmes de la CIPD ne comptent pas beaucoup dans ce climat. Comme il a déjà été dit, nous supportons l'héritage des accords politiques, qui ont instauré une politique très conservatrice à l'égard du financement de l'APD, aussi bien que de l'éducation sanitaire et des droits en matière de reproduction. Il règne une crainte des forces conservatrices dans les élections, qui pénètre les considérations politiques à droite comme à gauche au niveau fédéral et à celui des États. Il faudrait s'y attaquer, mais cette crainte bloque encore le progrès sur la réforme de la législation de l'avortement au niveau des États et sur la politique de l'APD au niveau fédéral. Il semble que l'unique moment où les problèmes d'aide à l'étranger et les OMD obtiennent l'attention des médias soit à l'occasion d'une crise, comme lors du tsunami, ou s'il survient quelque scandale dû à une affaire de corruption ou au gaspillage de l'argent des contribuables."

—Une parlementaire australienne

TABLEAU 20

Obstacles rencontrés dans le travail avec des groupes et individus extérieurs au gouvernement, dans les pays en développement (en pourcentage)

Obstacle	Hommes	Femmes	Deux sexes
Opposition, notamment religieuse et culturelle	41	60	51
Procédures, y compris manque de coordination institutionnelle	34	27	31
Information insuffisante	44	32	25
Appui financier/matériel	28	19	24
Absence d'intérêt/engagement	13	10	12
Manque de capacité	5	8	7
Absence de volonté/appui politiques	1	9	5
Gouvernance	4	3	3

6.2 GROUPES ET INDIVIDUS EXTÉRIEURS

Pays en développement

Les mêmes obstacles se trouvent en tête de la liste établie par les personnes interrogées dans les pays en développement dans leur travail avec des groupes et individus extérieurs au gouvernement aussi bien qu'au sein du gouvernement, mais avec deux nettes différences.

Premièrement, un plus grand nombre de parlementaires ont parlé de problèmes de procédure, mentionnant en particulier la coordination institutionnelle. Ils ont fait état de conflits avec les ONG et les organismes gouvernementaux, et du manque de coordination entre ONG. Deuxièmement, les parlementaires ont plus fréquemment mentionné une opposition de groupes spécifiques, surtout religieux. Cette opposition était encore plus grande qu'au sein du gouvernement.

Pays donateurs

L'opposition active, notamment l'opposition religieuse et culturelle, a été de loin le plus grand obstacle mentionné par les personnes interrogées dans les pays donateurs concernant leur action à l'extérieur du gouvernement. En fait, elles ont signalé cet obstacle plus souvent que leurs homologues des pays en développement (64 % contre 51 %). Ceci peut tenir au fait que, si les groupes qui s'opposent à l'agenda de la CIPD sont une minorité sociale dans les pays donateurs, ils

y apparaissent mieux organisés et ont plus de ressources et d'influence politique que dans les pays en développement. D'autre part, les parlementaires des pays donateurs n'affrontent pas les mêmes obstacles procéduraux et financiers que ceux des pays en développement et sont manifestement plus attachés à certains des aspects les plus délicats du Programme d'action. Les obstacles les plus fréquemment mentionnés ensuite ont été le manque d'information, puis l'absence de volonté ou d'appui politiques et le manque d'intérêt.

TABLEAU 21

Obstacles rencontrés dans le travail avec des groupes et individus extérieurs au gouvernement, dans les pays donateurs (en pourcentage)

Obstacle	Hommes	Femmes	Deux sexes
Opposition, notamment religieuse et culturelle	29	73	64
Information insuffisante	43	42	42
Absence de volonté/ appui politiques	14	12	12
Manque d'intérêt/ engagement	14	12	12
Procédures, notamment manque de coordination institutionnelle	14	8	9
Manque de capacité	14	0	3
Manque d'appui financier/matériel	0	4	3
Gouvernance	0	0	0

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être étudier des moyens additionnels d'aider les parlementaires à contrer l'opposition religieuse et culturelle à l'agenda de la CIPD. Ils souhaitent peut-être aussi faciliter les contacts et la coordination des parlementaires des pays en développement avec les ONG.

Disparités entre les sexes: Les parlementaires de sexe féminin ont signalé bien plus souvent un manque de volonté politique et une active opposition parmi les obstacles à leurs efforts, et un nombre non négligeable de femmes ont expressément décrit l'opposition des hommes. Deux facteurs peuvent expliquer cette différence: les femmes occupent un nombre relativement faible de sièges dans la plupart des parlements et peuvent affronter une opposition en raison de leur sexe; elles ont en outre exprimé plus d'intérêt que les hommes pour les problèmes du renforcement du pouvoir des femmes et de la violence sexiste, qui prêtent à controverse.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être intensifier leurs efforts afin de sensibiliser les parlementaires de sexe masculin à l'importance des problèmes d'égalité des sexes et à la nécessité de corriger les attitudes stéréotypées concernant les rôles des femmes dans la société.

Disparités entre les régions: L'opposition a été plus souvent qualifiée d'obstacle en Europe de l'Est et en Amérique du Sud, avec mention expresse des attitudes religieuses et culturelles en Amérique du Sud. Ceci peut refléter le pouvoir politique de la religion en Amérique du Sud et l'avance récemment marquée des croyances religieuses et des attitudes conservatrices à l'égard des problèmes de la CIPD en Europe orientale.

6.3 STRATÉGIES VISANT À SURMONTER LES OBSTACLES

À la question de savoir quelles activités réussissent le mieux à surmonter diverses difficultés, la réponse de loin la plus fréquente a été qu'il fallait fournir des informations aux groupes et aux individus ou susciter parmi eux une prise de conscience. Près de la moitié des personnes interrogées dans les pays en développement ont mentionné cette stratégie. Les deux autres activités les plus utiles consistaient à édifier des réseaux, des partenariats et des coalitions et à conduire des activités de plaidoyer. Les constatations faites par les parlementaires des pays donateurs ont correspondu à celles des parlementaires des pays en développement.

TABLEAU 22

Activités les plus utiles pour surmonter les obstacles, dans les pays en développement

Activité	%
Information/éveil d'une prise de conscience	48
Réseaux/partenariats	28
Activités de plaidoyer	22
Réunions	11
Formation/ateliers	8
Utilisation des médias	5
Coordination des activités	3
Obtention d'un appui financier externe	3
Création d'une volonté politique	3

TABLEAU 23

Activités les plus utiles pour surmonter les obstacles, dans les pays donateurs

Activité	%
Information/éveil d'une prise de conscience	67
Activités de plaidoyer	47
Réseaux/partenariats	25
Réunions	6
Création d'une volonté politique	6
Utilisation des médias	3
Coordination des activités	0
Obtention d'un appui financier externe	0
Formation/ateliers	0

Ces stratégies sont apparues comme les plus appropriées en face des obstacles identifiés. Fournir des informations et susciter une prise de conscience constituait la réponse voulue à l'absence d'informations observée, de même que conduire des activités de plaidoyer et former des partenariats et réseaux avec des groupes partageant les mêmes convictions était le moyen décisif de créer une volonté et un appui politiques pour venir à bout de l'opposition.

Les personnes interrogées ont souligné la nécessité de faire intervenir tous les secteurs de la société, d'édifier un appui massif et de le faire connaître. La collaboration avec de hautes personnalités constitue une bonne stratégie, ont-elles estimé, ainsi que des discussions et débats publics à grande échelle, même avec des groupes d'opposition. Un Philippin a déclaré :

En ce qui concerne la campagne de l'Église catholique en sens opposé, nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir aux faits. Nous devons aussi faire ressortir le soutien de l'écrasante majorité des personnes intéressées et du public sur la question. Nous menons des enquêtes qui montrent régulièrement que plus de la moitié de la population déclare VOULOIR des programmes de population et de santé reproductive. Nous établissons un lien entre la nécessité de conduire cette politique et, d'autre part, ce qui se passe réellement dans les ménages et nous donnons ainsi un "visage humain" aux statistiques que nous présentons. Tous ces faits sont diffusés par les médias, dans des forums et des conférences, et aide à donner forme à notre plaidoyer direct auprès des décideurs.

Une Brésilienne a observé :

En premier lieu, il importe de montrer que nous ne sommes pas seuls, qu'il ne s'agit pas seulement de caprices individuels et que ces initiatives ont un appui institutionnel. Il est impossible de faire aboutir une proposition législative ou une politique quelconque si l'on agit sans l'appui de coalitions de groupes de femmes et d'organisations de la société civile. Alliances et coalitions sont une condition fondamentale du succès. Elles ont donné des résultats s'agissant d'obtenir des quotas minimaux pour les femmes dans les listes de candidats aux élections et d'affronter les problèmes de violence ou d'assurer la sécurité publique. Il est nécessaire d'identifier des alliés dans tous les domaines institutionnels. En tant que femme engagée dans la vie politique et déterminée à soutenir pleinement les femmes, je constate que certains problèmes, comme la santé et les droits en matière de reproduction et de sexualité, ne reçoivent pas une large adhésion dans le corps électoral. Il est donc nécessaire que toute proposition législative ou politique dans ce domaine obtienne une masse critique d'appui de la part des organisations bénéficiant d'une solide présence dans la société.



L'information, l'éducation, les activités médiatiques, les amendements maintiennent les questions clefs à l'ordre du jour autant qu'il est possible et représentent aussi souvent que possible une réponse à ceux qui sont opposés ou ne s'intéressent pas aux problèmes de la CIPD. Ma tâche consiste principalement à faire davantage parler de l'UNFPA, des droits des femmes, de la santé reproductive, de la planification familiale, de la fistule obstétricale, de l'égalité des sexes et de tous les autres problèmes. "

— Une parlementaire des États-Unis

6.4 OBSTACLES À L'APPLICATION DES LOIS ET POLITIQUES

Les rares parlementaires qui ont répondu à la question portant sur l'application des lois et politiques ont identifié trois problèmes essentiels³² : manque de ressources pour cette application, y compris manque d'infrastructure (51 %) ; non-connaissance des lois, notamment parce que celles-ci ne sont pas traduites dans les langues locales (50 %) ; absence de volonté de les appliquer, notamment du fait de l'opposition religieuse et culturelle, et absence de volonté politique (47 %).

L'aspect le plus intéressant des réponses n'est pas que des obstacles existent à une pleine application des lois et politiques, mais que si peu de parlementaires les aient mentionnés: seulement 53 sur les 322 qui ont répondu à l'enquête. Cela pourrait indiquer que la plupart des parlementaires qui promeuvent activement le Programme d'action de la CIPD n'estiment pas que l'application et le suivi entrent dans leurs responsabilités. C'est là un grave problème, car la non-application des lois constitue un sérieux obstacle à la pleine réalisation de l'agenda de la CIPD.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être mettre davantage l'accent sur la fonction de supervision des parlementaires, afin de garantir que les lois promouvant l'agenda de la CIPD soient pleinement appliquées.

Les parlementaires ont défini les stratégies permettant de surmonter les problèmes d'application: 56 % ont décrit les efforts déployés pour porter les lois à la connaissance du public, notamment en les faisant traduire dans les langues locales, et 49 % ont fait mention des efforts déployés au sein du parlement pour suivre leur application, notamment en posant des questions aux individus ou services responsables. D'autres ont fait état d'activités sur le terrain destinées à vérifier si les lois sont correctement appliquées, parfois avec l'aide d'ONG; du travail auprès des médias; et de la formation des fonctionnaires sur les modalités de l'application³³. Un Iranien a observé:

Nous essayons de superviser chaque secteur. Toutes les organisations partenaires doivent appliquer la loi. Nous avons des équipes d'inspection qui étudient ce problème et font rapport au parlement. Des sources externes nous informent parfois de certains comportements blâmables et l'équipe d'inspection vérifie l'exactitude de ces rapports. L'inspection a pour premier objectif de contrôler la manière dont les allocations budgétaires sont dépensées. Nous avons connu des cas où l'argent n'était pas dépensé au moment voulu, d'autres où les allocations budgétaires étaient transférées à d'autres fins par l'organe exécutif. Chaque organe exécutif doit adresser un rapport d'activité tous les six mois au parlement ou au comité compétent. Les rapports sont étudiés et, si quoi que ce soit d'inacceptable y est détecté, le problème sera soulevé devant le conseil suprême de supervision du parlement; si nécessaire, une équipe d'inspecteurs sera dépêchée auprès de l'organisation mentionnée et fera rapport au parlement.

TABEAU 24

Stratégies pour surmonter les obstacles à l'application

Stratégie	%
Information/éveil d'une prise de conscience	56
Suivi au parlement, notamment en posant des questions	49
Vérification sur le terrain	27
Travail avec les médias	5
Activités de plaidoyer	4
Formation du personnel des services responsables	4
Suivi des plaintes déposées	3

D'autres personnes interrogées avaient aussi des stratégies pour surmonter les obstacles. "Afin d'assurer l'application des lois, j'organise des rencontres dans les départements afin d'expliquer les lois aux acteurs locaux qui sont chargés de les appliquer", a déclaré une Française. "J'organise aussi des réunions avec des membres de la société civile, par exemple des associations et syndicats qui sont en mesure de jouer un rôle dans l'application des lois."

"Je ne suis pas très fière du taux d'application de toutes les lois sur la promotion de l'égalité des sexes qui ont été adoptées par le parlement", a avoué une Zimbabwéenne. "Il y a une tendance à penser qu'une fois la loi adoptée, l'affaire est réglée, mais l'expérience a montré que l'adoption de la loi n'est qu'un début".

Elle a souligné que les ONG s'étaient efforcées de suivre les jugements rendus dans les affaires de viol afin de fonder une demande que des peines plus sévères soient infligées aux délinquants. "J'ai aussi collaboré avec les ONG pour mener une recherche sur la mesure dans laquelle les veuves avaient tiré parti des nouvelles lois sur la succession afin de protéger leur droit de propriété", a-t-elle dit.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être étudier des méthodes efficaces de contrôler l'application des lois et politiques et d'offrir aux parlementaires la formation appropriée.

³² Comme quatre parlementaires seulement des pays donateurs ont répondu à cette question, les résultats sont analysés conjointement pour les parlementaires des pays en développement et des pays donateurs.

³³ Le petit nombre de réponses à cette question n'a pas permis d'établir des corrélations significatives avec le sexe des personnes interrogées et leur région.

LES OUTILS DONT NOUS AVONS BESOIN

Appliquer le Programme d'action de la CIPD n'est pas chose facile. Cela englobe un large éventail de problèmes que les parlementaires et le grand public connaissent peu, et dont beaucoup prêtent à controverse dans certains contextes culturels et religieux. Comme l'ont noté les personnes interrogées, elles affrontent une active opposition religieuse et autre, une absence de compréhension et de volonté politique et une médiocre mise en application. L'enquête a demandé aux parlementaires de définir ce qui était nécessaire pour faire progresser l'agenda de la CIPD.

7.1 COMMENT LES GROUPES RÉGIONAUX ET L'UNFPA PEUVENT LE MIEUX NOUS AIDER

L'enquête a demandé aux parlementaires comment les groupes régionaux et l'UNFPA peuvent le mieux faciliter leur travail. Dans les pays en développement, les cinq formes d'appui les plus fréquemment mentionnées ont été les suivantes: formation et ateliers, notamment formation ou aide dans le domaine des activités de plaidoyer et de la rédaction de lois, déclarations et plans (55 %); information et éveil d'une prise de conscience (41 %); renforcement des réseaux et des partenariats et échange d'expériences (33 %); réunions

aux niveaux national, régional et mondial (33 %); et appui financier et matériel (30 %).

Les quatre premières formes d'appui s'accordaient bien avec les activités menées avec les groupes régionaux que les parlementaires ont jugées les plus importantes. Leurs réponses indiquent qu'ils souhaitent recevoir plus d'assistance dans le travail qu'ils considèrent le plus important.

L'augmentation de l'appui financier et matériel vient au cinquième rang des réponses. La plupart des parlementaires des pays en développement ont des ressources limitées. Beaucoup agissent dans des démocraties nouvelles dépourvues de solides traditions d'appui au parlement dans ses efforts en faveur du progrès social. Certains sont peut-être en outre des parlementaires à temps partiel. Ils ont besoin d'un appui financier et matériel pour remplir efficacement leurs tâches.

Dans les pays donateurs, les parlementaires ont répondu le plus souvent (77 %) que l'appui attendu consistait dans la fourniture d'informations et l'éveil d'une prise de conscience. Ce fut aussi l'une des réponses les plus fréquentes dans les pays en développement, bien que le pourcentage ait été moins élevé.

TABLEAU 25

Appui attendu des groupes régionaux et de l'UNFPA dans les pays en développement

Appui attendu	%
Formation/ateliers	55
Information/éveil d'une prise de conscience	41
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	33
Réunions aux niveaux mondial/régional/national	33
Appui financier/matériel	30
Évaluation/exercice des responsabilités	8
Appui technique	7
Création d'un groupe	6
Voyages d'étude	5

TABLEAU 26

Appui attendu des groupes régionaux et de l'UNFPA dans les pays donateurs

Appui attendu	%
Information/éveil d'une prise de conscience	77
Réseaux/partenariats/échange d'expériences	33
Réunions aux niveaux mondial/régional/national	23
Formation/ateliers	17
Appui financier/matériel	13
Voyages d'étude	10
Création d'un groupe	3
Évaluation/exercice des responsabilités	3
Appui technique	0

7.2 CE DONT NOUS AVONS BESOIN POUR NOTRE TRAVAIL

Quand on a demandé pour la seconde fois aux parlementaires quels étaient leurs propres besoins, il s'agissait d'une question générale posée à la fin de l'enquête et non dans le contexte de leur travail avec les groupes régionaux et l'UNFPA. Les différences ont été frappantes.

Dans les pays en développement, relativement peu de parlementaires ont fait mention des réunions, séminaires et conférences et un bien plus grand nombre, de l'appui financier et matériel. Parce que la question était posée hors du contexte des activités de l'UNFPA et du groupe régional, les réponses reflètent peut-être plus exactement que celles faites

TABLEAU 27

Appui général attendu dans les pays en développement

Appui attendu	%
Information/éveil d'une prise de conscience	46
Appui financier/matériel	46
Formation/ateliers	45
Réseaux/partenerariats/échange d'expériences	27
Appui technique	13
Réunions aux niveaux mondial/régional/national	9
Création d'une volonté politique	7
Évaluation/exercice des responsabilités	7
Voyages d'étude	3
Création d'un groupe	0

à la question précédente les vues des parlementaires sur leurs besoins essentiels.

Les réponses faites dans les pays donateurs sont fort semblables à celles faites dans les pays en développement. Interrogés sur leurs besoins généraux, les parlementaires ont mentionné beaucoup moins souvent l'importance d'assister à des réunions et conférences et beaucoup plus souvent leur besoin d'appui financier et matériel. La plupart des parlementaires, dans les pays donateurs comme dans les pays en développement, n'ont que des ressources limitées pour leur travail.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être étudier la possibilité d'augmenter l'appui

TABLEAU 28

Appui général attendu dans les pays donateurs

Appui attendu	%
Information/éveil d'une prise de conscience	69
Appui financier/matériel	39
Formation/ateliers	32
Réseaux/partenerariats/échange d'expériences	25
Réunions aux niveaux mondial/régional/national	12
Création d'une volonté politique	11
Appui technique	8
Voyages d'étude	6
Création d'un groupe	6
Évaluation/exercice des responsabilités	3

financier aux parlementaires, en ciblant les activités qu'ils ont jugées le plus utiles.

7.3 CE DONT NOUS AVONS BESOIN POUR FAIRE PROGRESSER LE PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD AU NIVEAU MONDIAL

La dernière question de l'enquête demandait aux parlementaires ce qui, à leur avis, était nécessaire pour faire progresser l'agenda de la CIPD au niveau mondial. Quarante-deux ont exprimé le besoin de mécanismes mondiaux plus robustes pour suivre l'application du Programme d'action de la CIPD; 29 ont souhaité un suivi plus exact des faits nouveaux survenus dans chaque pays, y compris la manière dont les



Il nous faut une possibilité de débattre des problèmes de manière informelle avec les principales parties intéressées (ONG, Ministère des affaires féminines, UNFPA), de partager les idées avant de formuler des politiques, d'avoir des expériences pratiques (voyages d'étude) et de disposer d'un solide réseau de parlementaires animés des mêmes convictions dans le monde entier et en Europe même afin de partager les expériences et de faire progresser l'agenda.

— Une parlementaire danoise

parlementaires avaient honoré leurs engagements. Il s'agissait ici de faire rapport sur les meilleures pratiques aussi bien que sur les réalisations et les progrès de chaque pays. Treize personnes interrogées ont suggéré de renforcer les contacts interparlementaires. Un Vénézuélien a exprimé ce point de vue de manière concise:

Ce qui nous est nécessaire, c'est une information sur la manière dont le débat avance dans d'autres pays, sur le point d'aboutissement probable des réflexions, sur le processus d'approbation de la législation, et sur ce que font les parlements d'Europe et des autres pays des Amériques. Je crois qu'une analyse comparative pourrait nous fournir un important cadre de référence pour l'œuvre législative que nous pouvons accomplir sur ces problèmes.

Vingt-sept personnes interrogées ont considéré le Programme d'action de la CIPD dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)³⁴. Les parlementaires ont mentionné la nécessité d'établir un lien entre le Programme d'action de la CIPD et les OMD, déclarant par exemple que les OMD ne pouvaient être atteints à moins d'appliquer l'agenda de la CIPD. Certains ont craint que les OMD n'aient supplanté le Programme d'action. Un parlementaire canadien a souligné ce qui suit:

Il faut lier la CIPD et les OMD. Je ne vois pas comment nous pourrions parler des OMD sans parler de la CIPD et vice-versa, parce que les OMD traitent de choses aussi élémentaires que l'éducation, la santé, l'assainissement et s'occupent beaucoup des femmes. Tout cela est important pour appliquer la CIPD. Vous ne pouvez parler de la santé des femmes... ou seulement de la santé reproductive sans parler d'autres problèmes comme le paludisme, parce qu'ils sont liés les uns aux autres.

L'UNFPA souhaitera peut-être renforcer ses activités visant à suivre le progrès des pays dans l'application du Programme d'action de la CIPD et élargir les contacts entre parlementaires en dehors des conférences mondiales biennales. Parce que la

communauté au service du développement centre son attention sur les OMD, l'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être faire ressortir auprès des parlementaires l'importance d'établir un lien entre les problèmes de la CIPD et les OMD.

“Le financement et l'appui extérieurs nous sont toujours nécessaires et il faut aussi que ce financement porte sur de plus longues périodes et soit augmenté, parce que les interruptions peuvent conduire à un effondrement des activités”, a dit un Jordanien. “Le financement par l'UNFPA et d'autres organisations internationales est d'importance cruciale”, a-t-il déclaré, “afin de poursuivre les réalisations et de mener un dialogue continu sur les programmes liés à la population à travers des réunions et d'autres conduits fournissant des informations aux législateurs”.

Une Cambodgienne s'est trouvée en accord avec lui. “L'appui de l'UNFPA et de l'AFPPD est le plus nécessaire”, a-t-elle écrit. “Une fois l'appui financier et technique à notre disposition, nous pouvons renforcer les ressources humaines grâce auxquelles la promotion du Programme d'action de la CIPD sera améliorée”.



Il est nécessaire d'instaurer une collaboration plus étroite entre les parlementaires à tous les niveaux de gouvernement et de mettre en commun les connaissances et les savoir-faire aux niveaux régional et sous-régional. Il faut mettre à notre disposition plus d'expériences et de ressources pour promouvoir des stratégies novatrices, surtout à l'intention des jeunes et des femmes. Il faut donner effectivement priorité aux problèmes de la CIPD sur l'agenda mondial du développement, et les gouvernements devraient être tenus davantage pour responsables de la réalisation de progrès concernant le Programme d'action de la CIPD et les OMD.”

— Un parlementaire ghanéen

³⁴ En 2000, les dirigeants du monde ont adopté les OMD comme un condensé de beaucoup des objectifs de développement convenus aux conférences internationales et sommets mondiaux des années 90. Les OMD ont été conçus pour servir de schémas d'ensemble des activités de développement jusqu'en 2015 et pour fixer des objectifs spécifiques d'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, de promotion de l'égalité des sexes, d'amélioration de la santé maternelle et infantile et de lutte contre le VIH/sida, entre autres points.

LA ROUTE À SUIVRE

Les parlementaires sont parmi ceux qui peuvent le plus contribuer à l'application du Programme d'action de la CIPD et des OMD. Ils adoptent les lois qui créent un environnement habilitant et ils affectent les ressources nécessaires à leur application.

Pour être un parlementaire efficace, il faut posséder un large éventail de savoir-faire. Les parlementaires doivent avoir l'intelligence de comprendre des problèmes complexes et l'habileté de formuler une législation et de dresser des budgets. Mais ces compétences ne suffisent pas; les parlementaires doivent aussi être des avocats. Ils doivent savoir mettre les faits en évidence et posséder l'art de les présenter avec force et de manière persuasive. Plus important que tout, peut-être, ils doivent être des experts en relations publiques. Ils doivent savoir travailler avec les individus et les groupes, édifier des coalitions, négocier des stratégies et atteindre des compromis entre l'idéal et le réalisable.

Les parlementaires qui ont participé à la présente enquête ont à leur actif de remarquables succès. Ils ont joué un rôle dans l'adoption de 250 lois dans 77 pays; dans la préparation de 157 propositions de loi dans 63 pays; et dans l'énoncé de 67 politiques dans 35 pays, qui pour la plupart portaient sur des problèmes clés de la CIPD. Parmi les lois adoptées, 51 concernaient l'égalité des sexes, 51 la violence sexiste, 40 la santé et les droits en matière de reproduction, et 10 le VIH/sida. Parmi les politiques promues par les personnes interrogées pour la présente enquête, 15 portaient sur la population et 15 sur l'égalité des sexes, neuf autres sur le VIH/sida. En outre, les personnes interrogées dans 58 pays, dont 14 pays donateurs qui ont pu accroître leur APD, ont déclaré avoir augmenté les budgets affectés aux problèmes de la CIPD. Ces réussites méritent d'autant plus d'être relevées que les parlementaires décrivaient des succès auxquels ils ont été personnellement mêlés, non l'éventail complet des succès obtenus depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD, en 1994.

Ces parlementaires ont adhéré sans réserve à l'agenda de la CIPD et agi efficacement pour son application. Travaillant avec d'autres collègues qui partagent leur conviction au sein du parlement, souvent par l'intermédiaire de groupes organisés pour la population et le

développement, ils se sont donné la plus grande peine pour convaincre d'autres parlementaires de l'intérêt intrinsèque des problèmes de la CIPD. Au moyen d'auditions, d'ateliers et de questions adressées au gouvernement, ils se sont efforcés de maintenir la santé procréatrice et l'égalité des sexes au premier plan de l'agenda parlementaire. Ils ont aussi collaboré avec les ministères pour formuler des politiques progressistes et ont négocié avec eux pour accroître tant les budgets nationaux que le financement de l'APD en faveur des problèmes de la CIPD.

Hors du parlement, ils ont travaillé avec un large éventail d'institutions locales, d'OSC et d'ONG, particulièrement de groupes féminins, et avec les médias pour sensibiliser le grand public à la CIPD. Au moyen de réunions, séminaires et conférences, ils ont familiarisé la population avec les problèmes souvent peu connus et parfois controversés de la santé et des droits en matière de reproduction, de l'égalité des sexes, du VIH/sida et de la violence sexiste. Ils ont pris contact avec les dirigeants sociaux et religieux pour s'assurer leur appui afin de surmonter une opposition religieuse et culturelle fortement enracinée. Leurs nombreux succès font crédit à leurs durs efforts, à leur engagement et à leur ténacité.

Cependant, malgré ces succès, l'enquête a également montré que la route à suivre était encore longue et semée d'obstacles. D'importants textes législatifs ont été promulgués dans les pays en développement concernant l'égalité des sexes et la violence contre les femmes, mais l'absence de volonté politique et l'opposition religieuse et culturelle croissante ont empêché de légiférer dans le domaine critique du VIH/sida. Des propositions de loi concernant le VIH/sida ont été introduites, mais la plupart n'ont pas été adoptées. Les pays donateurs ont, eux aussi, affronté une opposition croissante, l'absence de volonté politique et l'apathie.

Les collègues des parlementaires et le grand public n'étaient pas toujours bien informés des divers problèmes ou avaient des priorités inconciliables. Des bureaucraties indifférentes et irresponsables ont entravé certains des efforts les plus soutenus. Les parlementaires n'ont à leur disposition qu'un personnel et des ressources limités et doivent souvent se mesurer à des points de vue différents dans leurs circonscriptions. Même quand ils réussissent à promulguer une

législation progressiste, le fait que celle-ci n'est pas effectivement appliquée peut rendre vain leur dur travail.

Pour surmonter ces obstacles, les personnes interrogées dans les pays en développement et les pays donateurs se sont accordées à dire que leur premier besoin était de disposer d'une information exacte et d'arguments solides sur les problèmes de la CIPD. Les personnes interrogées dans les pays en développement ont également souligné la nécessité d'une formation aux activités de plaidoyer et d'un appui technique à la rédaction de lois et politiques efficaces, y compris le recours à des lois modèles. Les parlementaires des pays donateurs ont jugé les voyages d'étude particulièrement utiles pour découvrir de première main la situation dans les pays en développement et l'utilisation faite de l'APD. Les deux groupes ont apprécié à leur valeur les réunions mondiales et régionales où ils pouvaient partager les succès et s'instruire auprès de leurs collègues. Enfin, les deux groupes ont souligné la nécessité de disposer de ressources financières, matérielles et humaines pour leur travail.

Les groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement et l'UNFPA ont aidé à satisfaire à certains de ces besoins. Ils ont constitué une source critique d'information pour les parlementaires. Ils ont patronné des ateliers et des séances de formation avec des experts pour améliorer la capacité des parlementaires en matière de plaidoyer et de rédaction de textes de loi, et aussi organisé des voyages d'étude. Ils ont également convoqué des réunions et conférences aux niveaux national, régional et mondial, au cours desquelles les parlementaires ont mis en commun leurs expériences et formé des réseaux pour rester en contact.

Les parlementaires ayant participé à l'enquête sont le moteur des initiatives et des succès locaux, mais leur nombre est encore relativement faible. Dans beaucoup de pays en développement et de pays donateurs, la CIPD est encore reléguée à un rang très modeste. On espère que les recommandations figurant dans ce rapport aideront à tracer la voie à suivre pour les parlementaires, les groupes régionaux et l'UNFPA dans leur efforts communs pour atteindre pleinement les objectifs de la CIPD et les OMD d'ici 2015³⁵.

Il y a beaucoup à faire. Le VIH/sida est devenu une menace encore plus grande depuis l'adoption de la CIPD en 1994. Les statistiques relatives à la mortalité maternelle n'ont pas sensiblement changé, tandis que le financement de la planification familiale est tombé de 55 % de la contribution des donateurs affectée aux problèmes de population en 1995 à 9 % aujourd'hui. La planification familiale volontaire n'est pas seulement un droit humain; c'est aussi la première ligne de défense contre la morbidité et la mortalité maternelles et contre une croissance démographique rapide. Pourtant, plus de 200 millions de femmes dans le monde entier n'ont pas encore accès à la planification familiale. Tandis que les fonds pour le traitement du sida ont augmenté selon une progression géométrique, comme il le fallait, cela s'est fait aux dépens du financement de la santé reproductive des femmes et de la prévention du VIH/sida. Et la fourniture des produits de santé reproductive est très en deçà des besoins présents et futurs.

Pour réussir, tous les acteurs doivent agir de concert et doivent agir rapidement. 2015 n'est plus distant que de quelques années.

³⁵ Voir l'appendice 11 pour un résumé des disparités entre régions identifiées par l'enquête.

APPENDICES 1

ENQUÊTE

IPCI ICPD Enquête mondiale sur les activités des parlementaires pour appliquer le Programme d'action de la CIPD

Pays: _____

Rempli par: _____ (nom et coordonnées du responsable national)

Noms des parlementaires répondant au questionnaire: _____

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PARLEMENTAIRES RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE

1. Si vous faites partie d'un groupe parlementaire national multipartite s'intéressant aux problèmes de population ou d'un comité officiel au sein du parlement national, prière de définir le groupe ou comité comme suit:
 - Nom du groupe ou comité;
 - Questions l'intéressant;
 - Nombre de membres;
 - Appartenance à un parti; et
 - Âge, sexe et profession des membres du groupe.
2. Prière de fournir des informations sur votre âge, votre sexe, votre profession et vos expériences, votre appartenance à la chambre des représentants ou au sénat, votre parti politique.
3. Prière de définir vos intérêts particuliers en matière de population et les raisons pour lesquelles vous vous êtes intéressé(e) à ces questions.

II. EXPÉRIENCES PARLEMENTAIRES

Prière de décrire vos expériences dans le travail en faveur des problèmes de la CIPD avec les représentants du gouvernement et les organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres membres du parlement.

5. Prière de décrire vos expériences dans le travail en faveur des problèmes de la CIPD avec des individus et des groupes à l'extérieur du gouvernement.
6. Quelles activités et relations avez-vous jugées les plus utiles s'agissant de promouvoir un environnement habi-

litant et de mobiliser des ressources pour appliquer le Programme d'action de la CIPD?

7. De tous les problèmes abordés à la CIPD, lesquels ont à vos yeux la plus haute priorité dans votre travail? Prière d'expliquer les raisons pour lesquelles vous attribuez une plus haute priorité à ces problèmes et/ou plus faible priorité à d'autres préoccupations.

III. RÉSULTATS

8. Prière de décrire d'importantes réalisations en matière de législation et de politiques auxquelles vous avez personnellement participé pour faire progresser l'application du Programme d'action de la CIPD.

Ces réalisations pourraient consister à:

- a) rédiger et/ou adopter des lois et politiques spécifiques
- b) augmenter les allocations budgétaires pour les problèmes de la CIPD et pour l'UNFPA
- c) adopter des rapports, résolutions et déclarations parlementaires

dans les domaines suivants:

- a) ensemble de l'agenda de la CIPD
- b) population et développement
- c) santé et droits en matière de reproduction
- d) égalité des sexes, équité entre les sexes et renforcement du pouvoir des femmes
- e) jeunes et adolescents
- f) VIH/sida.

9. Connaissez-vous bien les Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg? Dans l'affirmative, prière de décrire vos efforts actuels pour appliquer ces Déclarations, notamment en mobilisant des ressources pour l'agenda de la CIPD.

IV. PARTENARIATS AVEC LES GROUPES PARLEMENTAIRES RÉGIONAUX ET L'UNFPA

10. Prière de décrire vos expériences dans le travail avec votre groupe parlementaire régional.
11. Quelles activités patronnées par votre groupe régional avez-vous jugées les plus utiles dans votre travail?
12. Quelles activités patronnées par l'UNFPA avez-vous jugées les plus utiles dans votre travail?
13. Comment pensez-vous que les groupes parlementaires régionaux et l'UNFPA pourraient le mieux vous aider dans votre travail?
14. Avez-vous travaillé avec d'autres groupes? Dans l'affirmative, quelles activités patronnées par ces groupes avez-vous jugées les plus utiles?

V. OBSTACLES ET STRATÉGIES

15. Prière de décrire les principales difficultés que vous avez affrontées dans le travail avec les représentants du gouvernement et les organismes gouvernementaux et avec d'autres membres du parlement pour faire progresser la solution des problèmes de la CIPD.
16. Prière de décrire les principales difficultés que vous avez rencontrées dans le travail avec des individus et des groupes extérieurs au gouvernement et avec d'autres membres du parlement pour faire progresser la solution des problèmes de la CIPD.
17. Quelles stratégies avez-vous jugées les plus utiles pour surmonter ces difficultés?
18. Prière de décrire vos expériences dans l'application des lois et politiques qui ont été approuvées par votre pays afin de promouvoir le Programme d'action de la CIPD.
19. De quoi pensez-vous avoir le plus besoin pour vous aider dans votre travail afin de promouvoir le Programme d'action de la CIPD?
20. Quelle est la chose la plus nécessaire à votre avis pour faire progresser encore davantage le Programme d'action de la CIPD au niveau mondial?

Instructions pour gérer l'enquête

DONNÉES GÉNÉRALES

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994, a marqué un tournant dans le domaine de la population et du développement, aussi bien que dans l'histoire des droits des femmes. La Conférence a adopté un Programme d'action prospectif étendu sur 20 ans concernant la population, l'égalité des sexes, la santé et les droits en matière de reproduction, qui s'appuyait sur les succès des précédentes décennies et répondait aux besoins des premières années du XXI^e siècle.

Une composante cruciale de l'application de l'agenda de la CIPD réside dans l'action des parlementaires au niveau national. Les parlementaires créent un environnement habitant dans le domaine des lois et des politiques au niveau national et ont la responsabilité d'affecter des ressources nationales et internationales adéquates à l'application de l'agenda de la CIPD.

Reconnaissant l'importance de leur rôle, l'UNFPA a fermement soutenu les activités des quatre groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement. En 2001, ces groupes ont décidé qu'une Conférence internationale des parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD (IPCI/ICPD) se tiendrait tous les deux ans pour examiner progrès, obstacles et faits nouveaux. La première conférence s'est tenue en 2002 à Ottawa; la deuxième s'est tenue en 2004 à Strasbourg; et la prochaine conférence se tiendra à Bangkok les 21 et 22 novembre 2006.

En octobre 2005, le Comité directeur ICPI/ICPD a décidé que le principal thème de la Conférence de Bangkok serait le bilan des progrès accomplis par les parlementaires depuis le Caire, Ottawa et Strasbourg dans les progrès de l'application de l'agenda de la CIPD. Afin d'atteindre cet objectif, il a été convenu de procéder à cette enquête mondiale afin d'évaluer les progrès réalisés et les enseignements

tirés par les parlementaires dans leurs activités nationales, régionales et mondiales. Le rapport de l'enquête constituera la base des débats à la conférence de Bangkok et sera adressé à tous les bureaux de pays de l'UNFPA et aux secrétariats des groupes parlementaires nationaux pour la population et le développement.

En 2000, les États Membres de l'ONU ont adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) afin d'aider les pays les plus pauvres du monde à réaliser des progrès sensibles vers une vie meilleure. Nous espérons que les conclusions tirées de cette enquête aideront à informer l'UNFPA, les groupes parlementaires et d'autres partenaires de nos efforts pour dessiner la meilleure route à suivre dans le sens d'une pleine application de l'agenda de la CIPD et des OMD d'ici 2015.

OBJECTIFS

Le but majeur de l'enquête est de déterminer quel rôle les parlementaires ont joué dans la création d'un environnement habitant dans les domaines législatif et politique et dans la mobilisation des ressources, des pays en développement aussi bien que des pays développés, pour l'application du Programme d'action de la CIPD. À cette fin, l'enquête contrôlera et analysera:

- 1) Les mesures prises depuis Le Caire par les groupes parlementaires nationaux/les parlementaires, aux niveaux national, régional et mondial, afin de réaliser un environnement habitant dans les domaines législatif et politique et de mobiliser des ressources;
- 2) Le degré auquel ces mesures ont abouti à des résultats concrets; et
- 3) Les principaux succès, obstacles, enseignements tirés et les recommandations faites concernant les activités futures des parlementaires.

CONDUITE DE L'ENQUÊTE MONDIALE

Instructions générales

La présente enquête a été conçue par l'UNFPA en consultation avec les quatre groupes parlementaires régionaux ci-après pour la population et le développement:

- Forum parlementaire intereuropéen pour la population et le développement (IEPPFD)
- Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD)
- Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)
- Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG).

Chacun de ces groupes est chargé de distribuer le texte de l'enquête aux représentants de pays de l'UNFPA dans tous les pays de leurs régions respectives où l'UNFPA est présent. (Dans les cas où le groupe parlementaire national pour la population et le développement dispose d'un secrétariat indépendant, le groupe régional peut adresser le texte de l'enquête directement au personnel du secrétariat, avec copie au représentant de l'UNFPA dans ce même pays). Dans les pays où l'UNFPA n'est pas présent mais où il existe un groupe parlementaire national pour la population et le développement, le texte de l'enquête doit être adressé au secrétariat du groupe national.

Le représentant de pays de l'UNFPA ou le secrétariat du groupe national désignera un responsable national chargé de gérer l'enquête. Dans les pays où l'UNFPA est présent, le responsable national sera son représentant dans le pays, un membre du bureau de pays ou une personne désignée par le bureau de pays. Quand le groupe national dispose d'un secrétariat indépendant, le responsable doit être un membre de ce secrétariat. Dans le cas des pays donateurs, le responsable sera un membre du personnel de l'ONG qui sert de secrétariat au groupe parlementaire multipartite pour la population et la santé reproductive. Les groupes régionaux seront chargés de fournir une assistance technique aux responsables nationaux sur la manière de gérer l'enquête, chargés aussi de répondre à toute question ou demande qu'ils pourraient leur adresser. Ils fourniront en outre un soutien aux traductions de l'enquête en français, espagnol et arabe.

Le responsable national choisira plusieurs membres importants (quatre à cinq) d'un groupe parlementaire multipartite national pour les problèmes liés à la population, qui répondront à l'enquête. Si un tel groupe n'existe pas,

le responsable national choisira plusieurs membres importants d'un/de comité(s) compétent(s) au sein du parlement national, qui répondront à l'enquête. Dans les pays où il n'existe pas de comité compétent à cet égard, le responsable national peut choisir plusieurs parlementaires qui se sont intéressés aux problèmes de population, indépendamment de leur appartenance à un comité parlementaire. Dans tous les cas précédents, les parlementaires doivent être choisis en fonction de leur contribution et de leur vif intérêt pour les problèmes de population. Il convient de porter l'attention voulue à l'équilibre entre les sexes, à la représentation des principaux partis politiques, aux diverses perspectives et à la mémoire institutionnelle. Afin de préserver la mémoire institutionnelle, d'anciens parlementaires peuvent aussi être invités à participer à l'enquête. Les membres de parlements au niveau de l'état (sous-national) ou de la province ne sont pas visés par la présente enquête.

Le responsable national doit gérer l'enquête en personne, au moyen d'échanges oraux avec les parlementaires choisis qu'il recevra séparément, et consigner leurs réponses par écrit. Le questionnaire doit être adressé aux parlementaires avant l'interview, afin qu'ils puissent réfléchir aux questions et peser leurs réponses. Avant de poser les questions, le responsable national doit expliquer de manière brève et précise l'origine et le but de l'enquête.

En collaboration avec le membre du bureau de pays désigné à cette fin, le responsable national doit alors synthétiser les réponses de chacun des parlementaires en une rétroinformation fournie par le pays à l'UNFPA. Il doit aussi préparer une note précisant le contexte des interviews. Cette note doit offrir une description de l'environnement dans lequel les parlementaires conduisent leurs activités; l'évaluation par l'intervieweur du degré de succès des interviews, notamment l'opinion qu'il se fait du niveau des activités conduites par les parlementaires et, éventuellement, d'exagération dans leurs réponses; la vérification des informations objectives mentionnées durant les interviews, notamment en ce qui concerne les attributs du groupe parlementaire national, les activités conduites et l'adoption de lois, politiques et décisions en matière de financement; et une évaluation de l'application ou non-application des lois et politiques adoptées et de l'existence ou non-existence de mécanismes pour en assurer l'application.

La rétroinformation, la note et le texte même des réponses de chaque parlementaire doivent être soumis le 15 mai au plus tard au groupe parlementaire régional. À leur

tour, les groupes parlementaires régionaux soumettront à l'UNFPA, le 31 mai au plus tard, la rétroinformation en provenance de tous les pays de leur région. Si la rétroinformation et la note précisant le contexte doivent être en anglais, les réponses des parlementaires peuvent être transmises dans leur propre langue.

Il convient de répondre complètement à toutes les sections de l'enquête. Les réponses doivent couvrir la période postérieure à la tenue de la CIPD, c'est-à-dire à 1994. Les réponses sincères seront très appréciées, car il s'agit de rendre l'enquête utile et d'aider les parlementaires, les groupes parlementaires régionaux et l'UNFPA à orienter dans l'avenir les intrants et initiatives.

Instructions destinées aux responsables gérant le questionnaire

On a voulu à dessein que le questionnaire soit court et que les questions soient assez générales pour permettre aux parlementaires d'exprimer spontanément leurs expériences, au lieu de leur suggérer d'avance des réponses. Le succès de l'enquête dépend donc en grande partie de l'habileté des responsables chargés de la gérer, de manière que celle-ci fournisse une information qualitative suffisante pour permettre une analyse approfondie.

Il convient d'adopter les principes suivants:

1. Les parlementaires doivent à tout moment se sentir à l'aise en répondant aux questions. Ils ne doivent pas avoir l'impression que des jugements de valeur sont prononcés sur eux-mêmes ou sur leur activité, ni que des réponses déterminées sont attendues d'eux.
2. Les responsables doivent donner suite aux réponses initiales des parlementaires, selon que de besoin, en leur demandant de revenir plus longuement sur certaines de leurs affirmations ou en s'informant des problèmes, activités et résultats qu'ils n'ont peut-être pas d'abord pensé à préciser. Il serait utile de solliciter d'eux des exemples concrets de leurs efforts ou réalisations. Cependant, il faut éviter de les sonder avec trop d'insistance car cela pourrait nuire à la spontanéité de leurs réponses et aller à l'encontre du caractère général des questions.
3. Les responsables doivent prendre des notes détaillées sur ce qu'ont dit les parlementaires afin de communiquer aux analystes une information approfondie. Ces notes doivent marquer la différence, dans la mesure du possible, entre les réponses spontanées des parlementaires et les réponses faites sur l'insistance de l'intervieweur.

On trouvera ci-après le texte de l'enquête avec les points que les responsables doivent garder à l'esprit au moment de poser des questions.

ENQUÊTE MONDIALE SUR LES ACTIVITÉS DES PARLEMENTAIRES POUR APPLIQUER LE PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

Pays : _____

Rempli par : (nom et coordonnées du responsable national): _____

Noms des parlementaires répondant au questionnaire: _____

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PARLEMENTAIRES RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE

1. Si vous faites partie d'un groupe parlementaire national multipartite s'intéressant aux problèmes de population ou d'un comité officiel au sein du parlement national, prière de définir le groupe ou comité comme suit :

- a) **Nom du groupe ou comité;**
- b) **Questions l'intéressant;**
- c) **Nombre de membres;**
- d) **Appartenance à un parti; et**
- e) **Âge, sexe et profession des membres du groupe.**

Nom du groupe ou comité – Pour éviter toute confusion, les personnes interrogées ne doivent citer qu'un seul groupe ou comité. Si elles font partie d'un groupe multipartite, elles n'ont pas besoin de préciser à quel comité elles appartiennent au parlement.

Le responsable national doit expliquer dans la rétroinformation le caractère du groupe (officiel ou officieux, au sénat ou à la chambre des représentants), depuis quelle date il existe, etc.

Appartenance à un parti – Il est nécessaire de fournir des informations sur l'identité des partis politiques qui font partie de ce groupe et, si possible, sur la proportion des membres de chaque parti politique au sein du groupe. Le responsable national doit préciser dans la rétroinformation quels partis siègent actuellement au gouvernement, la nature de ces partis (social-démocrate, conservateur, etc.), et l'ancienneté relative des parlementaires et/ou leurs rapports avec les principaux responsables du parti et/ou membres du gouvernement.

Âge, sexe et profession des membres du groupe – Il faut obtenir une information sur ces points dans toute la mesure du possible.

2. Prière de fournir des informations sur votre âge, votre sexe, votre profession et vos expériences, votre appartenance à la chambre des représentants ou au sénat, votre parti politique.

Le responsable national doit exposer dans la rétroinformation l'ancienneté relative des parlementaires et/ou leurs relations avec les principaux responsables du parti et/ou membres du gouvernement, le caractère du parti auquel chacun d'eux appartient (gouvernement ou opposition, sociodémocrate, conservateur, etc.) et, s'il le sait, la date de leur entrée au parlement. Dans le cas des anciens parlementaires, il doit préciser les années de leur mandat (par exemple 1995-2000).

3. Prière de définir vos intérêts particuliers en matière de population et les raisons pour lesquelles vous vous êtes intéressé(e) à ces questions.

II. EXPERIENCES PARLEMENTAIRES

4. Prière de décrire vos expériences dans le travail avec les représentants du gouvernement et les organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres membres du parlement, dans l'action en faveur des problèmes de la CIPD.

C'est une question qui laisse toute liberté de réponse. Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à aborder certains des points ci-après:

- a) édifier des coalitions à l'intérieur et à l'extérieur du parti auquel appartient le parlementaire; s'efforcer de susciter une prise de conscience chez les autres parlementaires ou les représentants du gouvernement au sujet d'aspects spécifiques de l'agenda de la CIPD et de l'importance d'agir;
- b) rédiger ou amender des politiques et textes de loi sur les problèmes de la CIPD;
- c) affecter des ressources financières aux problèmes de la CIPD;
- d) organiser des auditions au sein du parlement ou travailler à des rapports destinés au parlement;
- e) présenter ou signer des lettres, résolutions et déclarations portant sur des problèmes de la CIPD;

- f) poser des questions au gouvernement ou présenter des motions devant le parlement;
- g) s'efforcer d'inclure des aspects de l'agenda de la CIPD dans le cadre des préoccupations d'un comité parlementaire déterminé;
- h) contrer l'information mensongère sur les problèmes de la CIPD et trouver des points d'accord avec des personnes/groupes qui ont des objections à certains aspects de l'agenda de la CIPD;
- i) exercer un contrôle sur l'application des lois et politiques et sur les dépenses de fonds.

5. Prière de décrire vos expériences dans le travail en faveur des problèmes de la CIPD avec des individus et des groupes à l'extérieur du gouvernement.

C'est une question qui laisse toute liberté de réponse. Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à aborder certains des points ci-après:

- a) collaborer avec les ONG, les OSC ou le secteur privé pour faire progresser l'agenda de la CIPD;
- b) édifier un soutien parmi des communautés spécifiques et des groupes ethniques, religieux et sociaux;
- c) prendre la parole à des réunions, séminaires et séances d'éducation et d'information avec divers groupes;
- d) travailler avec les médias à susciter une prise de conscience publique et faire connaître les problèmes de la CIPD au moyen d'interviews, de communiqués de presse, de séances d'information et de chroniques dans les journaux;
- e) assister à des manifestations publiques en rapport avec les problèmes de population, par exemple celles organisées durant la Journée mondiale de la population.

6. Quelles activités et relations avez-vous jugées les plus utiles s'agissant de promouvoir un environnement habilitant et de mobiliser des ressources pour appliquer le Programme d'action de la CIPD?

7. De tous les problèmes abordés à la CIPD, lesquels ont la plus haute priorité dans votre travail?

Le responsable national doit donner suite à cette question en demandant aux parlementaires pourquoi ils attribuent une priorité plus haute à ces problèmes et/ou une priorité plus faible à d'autres préoccupations.

III. RÉSULTATS

8. Prière de décrire d'importantes réalisations en matière de législation et de politiques auxquelles vous avez personnellement participé pour faire progresser l'application du Programme d'action de la CIPD.

Cette question est ESSENTIELLE pour l'enquête. Les responsables doivent sonder avec insistance les parlementaires sur les importantes réalisations menées à bien dans chaque domaine où elles existent et prendre des notes détaillées sur les principaux traits de ces réalisations.

Le responsable national doit expliquer que, dans le cas des pays développés, les parlementaires peuvent faire état de réalisations qui répondent à la situation dans leur propre pays (par exemple, adoption d'une loi destinée à lutter contre la violence sexiste) ou de résultats qui concernent les pays en développement (par exemple, amélioration des politiques et budgets d'APD).

Les réalisations au niveau national doivent occuper ici la première place mais, dans certains cas, les réalisations aux niveaux régional ou mondial peuvent aussi être mentionnées (par exemple, adoption d'un rapport parlementaire au Conseil de l'Europe, adoption d'une déclaration parlementaire à la Commission de la condition de la femme, etc.).

EN CAS DE NÉCESSITÉ SEULEMENT, on peut rappeler aux parlementaires que les thèmes généraux mentionnés dans cette question comprennent les thèmes subsidiaires ci-après:

A. Population et développement

- a) recensement, état-civil, collecte et recherche de données;
- b) migration interne et externe;
- c) population et environnement;
- d) personnes âgées et baisse de la fécondité.

B. Santé et droits en matière de reproduction

- a) planification familiale;
- b) accès à la contraception, y compris la contraception d'urgence, choix des contraceptifs, sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive (par exemple, fourniture de préservatifs);
- c) santé maternelle et infantile, assistance lors de l'accouchement et soins obstétricaux d'urgence;
- d) réforme du secteur sanitaire afin d'élargir l'accès à la santé reproductive;

- e) abolition des pratiques de planification familiale imposées de force;
- f) avortement pratiqué dans des conditions dangereuses;
- g) santé reproductive dans les situations d'urgence.

C. Égalité des sexes, équité entre les sexes et renforcement du pouvoir des femmes

- a) non-discrimination dans tous les contextes;
- b) égalité dans le mariage et les relations familiales, l'emploi, l'éducation, les avantages sociaux, la sécurité sociale et l'accès aux ressources économiques et productives;
- c) participation au processus politique et à la prise de décisions;
- d) violence contre les femmes, y compris violence sexuelle et violence familiale;
- e) traite des humains;
- f) pratiques traditionnelles nuisibles, notamment la coupe génitale féminine et les crimes d'honneur.

D. Jeunes et adolescents

- a) droits humains des adolescents et des jeunes;
- b) santé reproductive des adolescents et des jeunes;
- c) accès aux méthodes de contraception et à l'information y relative;
- d) éducation sexuelle et sanitaire;
- e) accès à l'éducation et à l'emploi et participation à la prise de décisions;
- f) mariage précoce.

E. VIH/sida

- a) tests et délivrance de conseils;
- b) distribution de préservatifs;
- c) action auprès de groupes en danger;
- d) discrimination, opprobre et droits humains;
- e) soins et traitement, notamment prévention de la transmission mère-enfant;
- f) activités d'information, éducation et communication (IEC);
- g) intégration du VIH/sida et de la santé sexuelle et reproductive.

9. Connaissez-vous bien les Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg? Dans l'affirmative, prière de décrire vos efforts actuels pour appliquer ces déclarations, notamment la mobilisation de ressources pour l'agenda de la CIPD.

Si les parlementaires ne connaissent pas bien les Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg, il convient de noter le fait et de ne pas poser d'autres questions.

Les Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg sont accessibles à: <http://www.unfpa.org/parliamentarians/ipci/ottawa/index.htm>;
<http://www.unfpa.org/parliamentarians/ipci/strasbourg/index.htm>.

Concernant la mobilisation des ressources, les parlementaires se sont engagés à:

- a) s'efforcer de faire en sorte que leur gouvernement atteigne la cible de 0,7 % du PNB pour l'APD (Ottawa et Strasbourg);
- b) s'efforcer d'affecter au moins 10 % des budgets nationaux de développement et des budgets d'assistance au développement aux programmes de population et de santé reproductive (Strasbourg).

S'il y a lieu, les parlementaires peuvent être invités à parler plus longuement de la mobilisation des ressources, en leur posant la question suivante: Prière de décrire toutes les activités et résultats auxquels vous avez participé:

- a) pour surmonter l'opposition politique, religieuse ou autre à ce que soit fournie une aide internationale en matière de population/santé reproductive;
- b) pour veiller à ce que le financement de votre gouvernement en faveur de l'aide internationale aux problèmes de population/santé reproductive (cas des pays développés), en faveur des programmes de population/santé reproductive (cas des pays en développement) soit correctement utilisé et aide efficacement à atteindre les résultats souhaités;
- c) pour accroître la contribution de votre gouvernement à des organisations multilatérales comme l'UNFPA.

IV. PARTENARIATS AVEC LES GROUPES PARLEMENTAIRES RÉGIONAUX ET L'UNFPA

10. Prière de décrire vos expériences dans le travail avec votre groupe parlementaire régional.

Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à aborder certaines des activités ci-après:

- a) voyages d'étude;
- b) séminaires et rencontres à but éducatif;
- c) réunions régionales, interrégionales et mondiales (notamment les conférences d'Ottawa et Strasbourg);
- d) séances de formation;
- e) travail sur des lois modèles;
- f) contacts et partage d'informations avec les collègues d'autre pays.

11. Quelles activités patronnées par votre groupe régional avez-vous jugées les plus utiles dans votre travail?

Il faut encourager les parlementaires à donner des exemples concrets.

12. Quelles activités patronnées par l'UNFPA avez-vous jugées les plus utiles dans votre travail?

13. Comment pensez-vous que les groupes parlementaires régionaux et l'UNFPA pourraient le mieux vous aider dans votre travail?

14. Avez-vous travaillé avec d'autres groupes? Dans l'affirmative, quelles activités patronnées par ces groupes avez-vous jugées les plus utiles?

V. OBSTACLES ET STRATÉGIES

15. Prière de décrire les principales difficultés que vous avez affrontées dans le travail avec les représentants du gouvernement et les organismes gouvernementaux et avec d'autres membres du parlement pour faire progresser la solution des problèmes de la CIPD.

Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à parler de certains des obstacles ci-après:

- a) compréhension personnelle insuffisante ou incomplète de ce qui est essentiel dans le Programme d'action de la CIPD;
- b) opposition politique aux problèmes de la CIPD;
- c) absence de prise de conscience et d'appui au sein du gouvernement;
- d) conflit entre les vues personnelles et la position du parti;
- e) problèmes rencontrés dans l'application des lois et politiques;
- f) changements intervenus dans le gouvernement, les coalitions ou la composition du parlement.

16. Prière de décrire les principales difficultés que vous avez rencontrées dans le travail avec des individus et des groupes extérieurs au gouvernement et avec d'autres membres du parlement pour faire progresser la solution des problèmes de la CIPD.

Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à parler de certains des obstacles ci-après:

- a) manque de communication ou de coordination avec les ONG, les OSC et le secteur privé;
- b) opposition religieuse ou culturelle aux problèmes de la CIPD;
- c) manque de prise de conscience des problèmes de la CIPD;
- d) absence de communication avec des groupes religieux, ethniques et sociaux spécifiques;
- e) conflit entre les vues personnelles et celles de la circonscription.

17. Quelles stratégies avez-vous jugées les plus utiles pour surmonter ces difficultés?

Le responsable national doit donner suite à cette question en demandant des exemples spécifiques d'initiatives qui ont éliminé ou atténué les points de friction avec les parties gouvernementales ou non gouvernementales intéressées.

18. Prière de décrire vos expériences dans l'application des lois et politiques qui ont été approuvées par votre pays afin de promouvoir le Programme d'action de la CIPD.

Le responsable national peut donner suite à cette question en posant les questions suivantes:

- a) Certains sujets/domaines font-ils l'objet d'un meilleur suivi?
- b) Quelles sont les lois et politiques les plus efficaces?
- c) Quelles sortes d'activités conduisez-vous pour contrôler et assurer l'application?
- d) Pourriez-vous donner des exemples spécifiques?

19. De quoi pensez-vous avoir le plus besoin pour vous aider dans votre travail afin de promouvoir le Programme d'action de la CIPD?

Le responsable national doit solliciter une réponse spontanée des parlementaires. Cependant, s'ils ne communiquent pas

spontanément une information suffisante, le responsable peut les engager à aborder certains des points ci-après:

- a) augmentation des ressources financières et humaines au bénéfice du secrétariat du groupe parlementaire;
- b) renforcement de la formation aux activités de plaidoyer sur les problèmes de la CIPD;
- c) meilleure compréhension de la manière de surmonter l'opposition religieuse, culturelle ou politique;
- d) accroissement de la prise de conscience et de l'appui du gouvernement;
- e) soutien accru des autres parlementaires et groupes parlementaires et meilleure collaboration avec eux;
- f) types particuliers de données et d'information.

20. Quelle est à votre avis la chose la plus nécessaire pour faire progresser encore davantage le Programme d'action de la CIPD au niveau mondial?

Le responsable national peut donner suite à cette question en demandant s'il est nécessaire d'établir un lien entre les problèmes de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). On trouvera le texte des OMD à: <http://www.unfpa.org/icpd/about.htm>.

Personnes à contacter

1) Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD)

M. Shiv Khare
Directeur exécutif, AFPPD
Payathai Plaza,
Suite 9-C, Payathai Road,
Bangkok, 10400, Thaïlande
Tél: (662) 219-2903, 219-2904
Fax: (662) 219-2905
Courriel: afppd@inet.co.th, afppd@afppd.org
URL: <http://www.afppd.org/>

2) Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)*

M. Joseph Atiku
Directeur exécutif, FAAPPD
Immeuble Boissier Palum, 2e étage,
28, Avenue Leopold, S.S. BP 6354,
Dakar-Etoile,
Sénégal
Tél: (221) 823 22 03
Fax: (221) 849 48 73
Courriel: atikujoseph@yahoo.fr

* Prière d'adresser une copie à l'une des personnes suivantes:

M. Keita Ohashi
Division de l'Afrique, UNFPA
220 E. 42nd St., 18th floor
New York, NY 10017
Tél: (1) 212-297-5178
Fax: (1) 212-297-4951
Courriel: ohashi@unfpa.org

Mme Samira Atallah
Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale, UNFPA
220 E. 42th St., 18th floor.
New York, NY 10017
Tél: (1) 212-297-5289
Fax: (1) 212-297-4905
Courriel: atallah@unfpa.org

3) Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG)

Mme Carla Rivera-Avni
Coordonnatrice exécutive, IAPG
420 Lexington Avenue, Room 303
New York, NY 10170-0002
Tél: (1) 646-240-4053
Fax: (1) 646-227-0160
Courriel: crivera@iapg.org
URL: www.iapg.org

4) Forum parlementaire intereuropéen pour la population et le développement (IEPPFD)

M. Neil Datta
Secrétaire, IEPPFD
Secrétariat, Rue du Luxembourg 23 -
Boîte 3
1000 Bruxelles
Belgique
Tél: (32) (0)2 500 86 52
Fax: (32) (0)2 511 67 62
Courriel: ndatta@ieppfd.org
URL: www.ieppfd.org

5) Informations générales

Harumi Kodama
Division de l'information, du Conseil d'administration et de la mobilisation des ressources (IERD), UNFPA
220 E. 42nd St., 23rd floor.
New York, NY 10017
Tél: (1) 212-297-5040
Fax: (1) 212-557-6416
Courriel: kodama@unfpa.org

APPENDICE 3

Pays participant à l'enquête, par sous-région

Afrique australe

Madagascar
Malawi
Mozambique
Zambie
Zimbabwe

Afrique de l'Ouest

Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Mali
Niger
Sénégal
Sierra Leone
Togo

Afrique centrale/orientale

Burundi
Cameroun
Éthiopie
Kenya
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Rwanda
Tanzanie, République de
Tchad

États arabes

Algérie
Djibouti
Jordanie
Maroc
Soudan
Syrie
Territoires palestiniens occupés
Tunisie
Yémen

Europe orientale

Albanie
Azerbaïdjan
Biélorus
Bosnie-Herzégovine
Géorgie
Lettonie
Lituanie
Moldova
Roumanie
Turquie

Asie centrale

Kazakhstan
Kirghizistan
Tadjikistan

Asie du Sud

Bangladesh
Inde
Iran
Népal
Pakistan

Asie du Sud-Est

Cambodge
Indonésie
Laos
Malaisie
Mongolie
Philippines
Thaïlande
Viet Nam

Îles du Pacifique

Fidji
Îles Cook
Nioué
Samoa
Tonga
Vanuatu

Caraïbes

Barbade
Guyana

Amérique du Sud

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Équateur
Paraguay
Pérou
Uruguay
Venezuela

Amérique centrale

Costa Rica
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama

Pays donateurs

Allemagne
Australie
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Irlande
Islande
Japon
Nouvelle-Zélande
Parlement européen
Portugal
République de Corée
Royaume-Uni
Suède
Suisse

Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)-Région de l'Afrique

Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)-Région des pays arabes

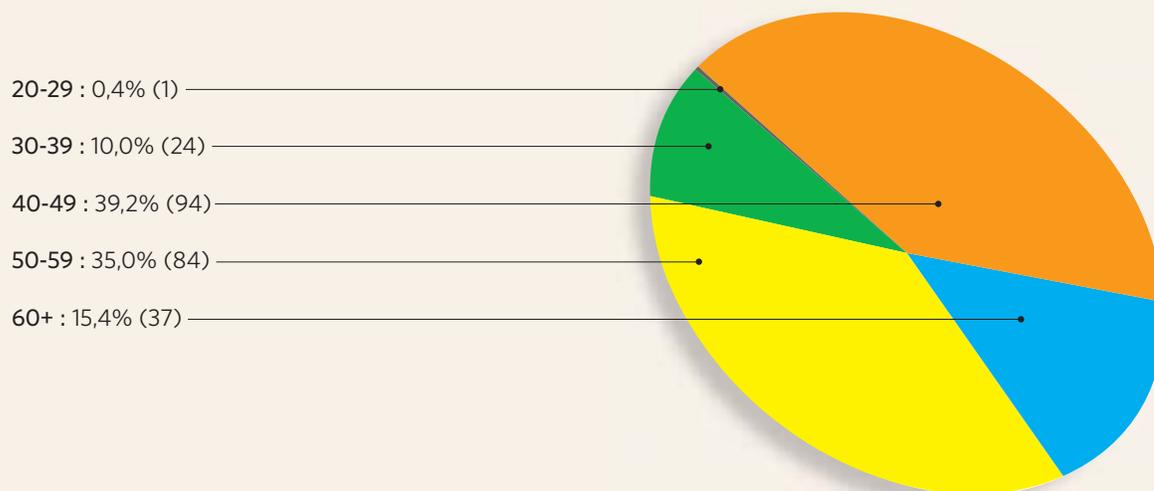
Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF)

Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD)

Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG)

APPENDICE 4

Parlementaires des pays en développement, par âge



APPENDICE 5

Ordre de priorité des problèmes de la CIPD dans les pays donateurs

Problème	%
RHR et RHR des jeunes	68
Égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes, y compris éducation féminine	32
VIH/sida	32
Développement, notamment développement économique et social	15
Santé/santé publique	4
Préoccupations d'ordre démographique	9
Violence sexiste	6

APPENDICE 6

Problèmes de la CIPD suscitant l'intérêt, par sous-région (en pourcentage)

	Pays donateurs	Afrique centrale/ orientale	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	États arabes	Europe orientale	Asie centrale	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Pacifique	Amérique du Sud	Amérique centrale	Caraïbes
Enfants et jeunes	8	6	30	17	29	27	0	56	18	0	16	19	20
Préoccupations d'ordre démographique	9	10	0	8	13	27	0	38	18	0	19	25	0
Développement, notamment développement économique et social	15	32	10	20	33	28	100	13	27	0	34	25	0
Égalité des sexes/ renforcement du pouvoir des femmes et éducation féminine	34	54	80	59	58	42	26	68	27	67	50	75	40
Violence sexiste	6	6	20	6	0	31	0	0	21	0	31	6	0
Santé/santé publique	4	13	10	14	13	12	25	38	30	0	16	19	0
VIH/sida	32	42	40	31	25	15	50	56	33	0	19	19	40
RHR	68	67	70	61	58	58	50	50	48	33	53	50	60

APPENDICE 7

Activités prioritaires pour promouvoir le Programme d'action de la CIPD

<i>Pays en développement</i>	<i>%</i>	<i>Pays donateurs</i>	<i>%</i>
Information/éveil d'une prise de conscience	40	Information/éveil d'une prise de conscience	54
Activités de plaidoyer	20	Travail avec les ONG/OSC/secteur privé	27
Réunions	19	Activités de plaidoyer	27
Partenariats/partage d'expériences	18	Réunions	24
Activité législative	15	Travail avec les organismes gouvernementaux	19
Travail avec les ONG/OSC/secteur privé	9	Partenariats/partage d'expériences	11
Travail avec les médias	9	Travail avec les médias	8
Travail avec les organismes gouvernementaux	5	Ateliers au sein du parlement	5
Obtention d'un financement externe	5	Rapports/études/examens/auditions	3
Rapports/études/examens/auditions	4	Activité législative	3
Ateliers au sein du parlement	0	Obtention d'un financement externe	0

APPENDICE 8

Nombre moyen de lois promulguées dans chaque pays, par sous-région et par sujet

	Pays donateurs	Afrique centrale/ orientale	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	États arabes	Europe orientale	Asie centrale	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Pacifique	Amérique du Sud	Amérique centrale	Caraiibes
Enfants	0,06	0,10	0,00	0,23	0,13	0,20	0,33	0,00	0,13	0,00	0,67	0,00	0,00
Éducation	0,00	0,10	0,00	0,08	0,13	0,10	0,00	0,00	0,30	0,00	0,11	0,20	0,00
Famille	0,06	0,10	0,00	0,08	0,25	0,00	0,00	0,00	0,13	0,20	0,44	0,80	0,00
Égalité des sexes/ renforcement du pouvoir des femmes	0,11	1,20	0,40	0,54	0,50	0,50	0,67	0,40	0,75	0,00	1,00	1,00	0,00
Violence sexiste	0,56	0,30	0,60	0,38	0,00	0,50	0,00	0,60	0,88	0,00	1,22	0,60	1,00
Santé	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,20	0,33	0,20	0,25	0,00	0,22	0,20	0,00
VIH/sida	0,11	0,00	0,20	0,15	0,00	0,00	0,33	0,00	0,25	0,00	0,11	0,20	0,00
Droits humains	0,06	0,20	0,00	0,00	0,13	0,10	0,33	0,00	0,38	0,00	0,11	0,60	0,00
Population et développement	0,22	0,00	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00	0,40	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
RHR	0,50	0,30	0,00	0,46	0,00	0,30	0,67	0,40	0,25	0,00	1,33	0,20	0,50
Développement social/gouvernement	0,11	0,00	0,20	0,08	0,13	0,70	0,00	0,00	0,13	0,00	0,33	0,20	0,00
Jeunes/adolescents	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33	0,20	0,00	0,00	0,22	0,80	0,00

APPENDICE 9

Connaissance par les parlementaires des Déclarations d'engagement d'Ottawa et de Strasbourg, ou de l'une d'entre elles, par sous-région

<i>Sous-région</i>	<i>%</i>	<i>Sous-région</i>	<i>%</i>
Pays donateurs	66	Asie du Sud	38
Afrique centrale/orientale	34	Asie du Sud-Est	58
Afrique australe	20	Îles du Pacifique	0
Afrique de l'Ouest	34	Amérique du Sud	64
États arabes	24	Amérique centrale	44
Europe orientale	60	Caraïbes	80
Asie centrale	18		

APPENDICE 10

Parlementaires ayant travaillé avec l'UNFPA, par sous-région

<i>Sous-région</i>	<i>%</i>	<i>Sous-région</i>	<i>%</i>
Pays donateurs	73	Asie du Sud	81
Afrique centrale/orientale	77	Asie du Sud-Est	81
Afrique australe	100	Îles du Pacifique	75
Afrique de l'Ouest	72	Amérique du Sud	74
États arabes	50	Amérique centrale	66
Europe orientale	52	Caraïbes	20
Asie centrale	100		

APPENDICE 11

IPCI iCPD Résultats par région de l'Enquête mondiale 2006 sur les activités des parlementaires concernant la population et le développement

	Afrique		Asie et Pacifique		États arabes		Amérique latine et Caraïbes		Europe orientale		Pays donateurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pays participants	28		22		9		16		10		19	
Sexe	57%	43%	52%	48%	64%	36%	40%	60%	50%	50%	28%	72%
Affiliation de parti	De gouvernement	67%	De gouvernement	66%	De gouvernement	63%	De gouvernement	53%	De gouvernement	58%	De gouvernement	59%
	D'opposition	33%	D'opposition	34%	D'opposition	37%	D'opposition	47%	D'opposition	42%	D'opposition	41%
Membres d'un groupe/comité parlementaire national	63%		50%		16%		27%		32%		85%	
En contact avec le groupe parlementaire de sa propre région	44%		71%		31%		57%		11%		72%	
Questions d'intérêt personnel/pour la CIPD	1. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Santé procréative et droits en matière de procréation
	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Égalité des sexes et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	2. Santé procréative et droits en matière de procréation	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	3. VIH/sida	3. VIH/sida	3. VIH/sida	3. VIH/sida	3. Développement	3. Développement	3. VIH/sida	3. VIH/sida				
			4. Développement	4. Développement							4. Développement	
Problèmes de faible priorité par comparaison avec les autres régions												
Lois promulguées	Sans objet		Sans objet		VIH/sida		VIH/sida		VIH/sida		Sans objet	
	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (17)	1. Violence sexiste (11)	1. Violence sexiste (9)	1. Violence sexiste (9)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (4)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (16)	1. Violence sexiste (16)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (5)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (5)	1. Violence sexiste (10)	1. Violence sexiste (10)	1. Violence sexiste (10)
	2. Violence sexiste (11)	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (9)	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (9)	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (9)		2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (14)	2. Violence sexiste (5)	2. Violence sexiste (5)	2. Santé procréative et droits en matière de procréation (9)	2. Santé procréative et droits en matière de procréation (9)	2. Santé procréative et droits en matière de procréation (9)	2. Santé procréative et droits en matière de procréation (9)

	Afrique	Asie et Pacifique	États arabes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Pays donateurs
	3. Santé procréative et droits en matière de procréation (9)	3. Santé procréative et droits en matière de procréation (6) 4. Population et développement (5)		3. Santé procréative et droits en matière de procréation (13)	3. Développement social (5) 4. Santé procréative et droits en matière de procréation (3)	
<i>Lois moins souvent promulguées</i>	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida
Augmentation du financement pour la CIPD ou l'ensemble de l'aide au développement	17 pays	9 pays	5 pays	5 pays	7 pays	14 pays
Activités importantes pour la promotion des problèmes liés à la CIPD exécutées avec les groupes régionaux et l'UNFPA	1. Formation 2. Information reçue 3. Assistance à des réunions/conférences 4. Constitution de réseaux/partage d'expériences	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Information reçue 3. Formation	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Constitution de réseaux/partage d'expériences 3. Information reçue	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Constitution de réseaux/partage d'expériences 3. Information reçue 4. Formation	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Formation 3. Voyages d'étude	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Information reçue 3. Voyages d'étude
Obstacles (au sein des parlements/gouvernements)	1. Manque de volonté politique 2. Manque d'information 3. Manque de ressources financières et matérielles	1. Manque d'information 2. Manque de volonté politique 3. Opposition active (religieuse et culturelle)	1. Problèmes procéduraux 2. Manque de ressources financières et matérielles 3. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque de volonté politique	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque de volonté politique	1. Manque de volonté politique 2. Opposition active (religieuse et culturelle) 3. Manque d'information
Obstacles extérieurs	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque de ressources financières et matérielles 3. Manque d'information	1. Manque d'information 2. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque de coordination institutionnelle 3. Manque de ressources financières et matérielles	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque d'intérêt	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque d'intérêt

	Afrique	Asie et Pacifique	États arabes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Pays donateurs
Besoins	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation 2. Information et activités destinées à faire prendre conscience 3. Appui financier et matériel 4. Constitution de réseaux/partage d'expériences 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information et activités destinées à faire prendre conscience 2. Réunions/conférences 3. Formation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation 2. Information et activités destinées à faire prendre conscience 3. Constitution de réseaux/partage d'expériences 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information et activités destinées à faire prendre conscience 2. Formation 3. Réunions/conférences 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation 2. Réunions/conférences 3. Formation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information et activités destinées à faire prendre conscience 2. Appui financier et matériel 3. Formation 4. Constitution de réseaux/partage d'expériences

Observations

- Les disparités entre régions dans l'appartenance des parlementaires à un groupe/comité parlementaire national pour les questions liées à la population pourraient indiquer qu'il est nécessaire de créer des groupes de ce type dans certains pays.
- Les groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement sont le Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD), le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF), le Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG) et le Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)
- Le niveau relativement faible de contact des parlementaires avec les groupes régionaux, dans certaines régions, indique peut-être que les groupes régionaux devraient intensifier leurs activités.
- L'intérêt pour le VIH/sida a été faible dans les régions des Pays arabes, de l'Amérique latine et de l'Europe orientale, et il a été difficile de faire adopter des lois sur la question dans toutes les régions en raison de leur caractère controversé et complexe, bien que beaucoup aient été proposées.
- Plus de la moitié des lois dont les parlementaires des pays en développement ont indiqué s'être personnellement occupés concernaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la violence sexiste ainsi que la santé procréative et les droits en matière de procréation. Le reste portait sur un large éventail de questions, à savoir les enfants, les problèmes sociaux, les problèmes familiaux, les jeunes et les adolescents, le VIH/sida, l'éducation, la santé, et la population et le développement.
- Les parlementaires des pays donateurs ont communiqué une liste beaucoup plus courte de lois, propositions de loi et politiques que les parlementaires des pays en développement, mais beaucoup plus de succès en matière d'augmentation des crédits budgétaires.
- Les parlementaires de 43 pays en développement ont noté qu'ils avaient réussi à augmenter les allocations budgétaires pour les problèmes relatifs à la CIPD. Le nombre relativement plus faible de pays en développement signalant une augmentation des crédits budgétaires en comparaison du nombre de ceux signalant la promulgation de lois peut s'expliquer par le manque de ressources des pays pauvres ou par le manque de volonté politique de donner priorité au financement des problèmes concernant la CIPD.
- À la demande d'indiquer les activités les plus importantes qu'ils ont conduites avec les groupes régionaux et l'UNFPA, de nombreux parlementaires de pays en développement ont indiqué la formation et les ateliers, notamment la formation relative à la manière de devenir des avocats efficaces des problèmes concernant la CIPD et à la manière de rédiger des lois efficaces. Les parlementaires des pays donateurs ont insisté sur l'importance des réunions et des voyages d'étude.
- Dans chaque région, l'opposition figure dans la liste des principaux obstacles, ce qui peut rendre compte de la rareté des lois sur le VIH/sida et peut aussi expliquer le manque de volonté politique des autres parlementaires et des représentants du gouvernement d'aller de l'avant sur cette question.
- La plupart des régions ont fait figurer l'information et la formation dans la liste de leurs besoins essentiels.

GLOSSAIRE

AFPPD.	AFPPD - Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement
APD	Aide publique au développement
CGF	Coupure génitale féminine
CIPD.	Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)
EPF	Forum parlementaire européen pour la population et le développement
FAAPPD	Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement
IAPG.	Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement
ICPI/ICPD	Conférence internationale de parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD
OMD.	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG.	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PGA	Parlementaires pour une action mondiale
PNB	Produit national brut
RHR	Santé et droits en matière de reproduction
UNFPA.	Fonds des Nations Unies pour la population

Équipe de l'enquête mondiale

Chef: Safiye Cağar

Coordonnatrice en chef: Harumi Kodama

Coordonnatrice: Ragaa Said

Chercheur/Principal auteur: Reed Boland

Coordonnateurs régionaux: Shiv Khare, Carla Rivera-Avni,
Claudia Rincon, Neil Datta, Joseph Atiku, Keita Ohashi,
Samira Atallah

Conseillers techniques: Stan Bernstein, François Farah

Rédacteurs en chef: Alex Marshall, Eileen Travers

Conceptrice: Prographics, Inc.

Conceptrice du résumé: Pauline Spinelli-Brandt

Associée administrative: Philomena Lewis

Coordonnatrice de la traduction: Mirey Chaljub

Remerciements :

L'Équipe de l'enquête mondiale exprime sa gratitude particulière aux personnes et entités ci-après:

Les parlementaires ayant participé à l'enquête; les ONG partenaires de l'UNFPA et le personnel des groupes parlementaires nationaux pour leur aide dans la conduite de l'enquête dans leurs pays respectifs; les bureaux de pays de l'UNFPA pour la conduite de l'enquête dans leurs pays respectifs; les Divisions géographiques de l'UNFPA, notamment Bill Musoke, Oyebade Ajayi, Obi Emekekwe, Esteban Caballero, Eduardo Mangas et Serena Kefayeh, pour avoir facilité la conduite de l'enquête dans leurs régions respectives; Omar Gharzeddine, pour la correction des épreuves de la version arabe de ce rapport; et Stirling Scruggs, pour l'examen et la discussion de plusieurs versions de ce rapport.



Fonds des Nations Unies pour la population
220 East 42nd Street, 23rd Fl.
New York, NY 10017
États-Unis

ISBN# 978-0-89714-858-0

 Imprimé sur papier recyclé.

Ce rapport est également disponible sous forme imprimée et électronique en arabe, espagnol et français et peut être consulté sur le site Web de l'UNFPA: www.unfpa.org/parliamentarians/overview.htm

